



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 août 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire\*

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

### **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants du Secrétaire général**

**Rapport du Secrétaire général**

**Additif**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport des informations sur les ressources demandées pour 2018 au titre des 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants du Secrétaire général ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2018 au titre des missions relevant de ce groupe s'élève à 49 984 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

---

\* [A/72/150](#).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière . . . . .	4
II. Missions politiques spéciales . . . . .	4
A. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre . . . . .	4
B. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide . . . . .	10
C. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental . . . . .	20
D. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité . . . . .	23
E. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève . . . . .	29
F. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie . . . . .	34
G. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud . . . . .	42
H. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs . . . . .	49
I. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen . . . . .	58
J. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Burundi) . . . . .	68

## I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2018 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I s'élève à 49 984 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 met en regard les ressources demandées pour 2018 et les crédits approuvés pour 2017 par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272.

Tableau 1  
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31 décembre 2017			Montants nécessaires		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	5 511,6	5 782,2	270,6	2 858,5	5,8	2 810,5	48,0
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	4 375,0	4 321,1	(53,9)	2 143,7	–	2 201,0	(57,3)
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 083,2	904,6	(178,6)	462,8	–	545,3	(82,5)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	909,1	729,8	(179,3)	403,0	–	489,2	(86,2)
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	3 913,7	3 698,2	(215,5)	1 772,6	–	1 976,0	(203,4)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	31 252,3	31 252,3	–	16 706,2	128,4	16 351,8	354,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	2 837,5	3 165,3	327,8	1 418,0	2,3	1 387,3	30,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	8 715,2	8 509,9	(205,3)	3 742,6	10,3	4 332,5	(589,9)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	21 159,9	21 202,8	42,9	13 777,2	54,5	13 243,5	533,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Burundi)	15 312,4	14 353,3	(959,1)	6 699,6	45,0	7 763,7	(1 064,1)
<b>Total</b>	<b>95 069,9</b>	<b>93 919,5</b>	<b>(1 150,4)</b>	<b>49 984,2</b>	<b>246,3</b>	<b>51 100,8</b>	<b>(1 116,6)</b>

## II. Missions politiques spéciales

### A. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

(2 858 500 dollars)

#### Historique, mandat et objectif

2. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, parfois dénommé mission de bons offices, épaula le Conseiller spécial, dont le mandat est d'aider les parties à mener des négociations en vue de parvenir à un règlement global de la situation à Chypre.

3. Le 10 juillet 2008, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/456), le Secrétaire général a annoncé la nomination, à compter du 14 juillet 2008, de son Conseiller spécial pour Chypre, et a chargé celui-ci d'aider les parties à mener des négociations d'ensemble permettant d'aboutir à un règlement global de la situation à Chypre. Le 3 septembre 2008, les dirigeants ont entamé les négociations, sous les auspices de l'ONU, en abordant les questions relatives à la gouvernance et au partage du pouvoir, aux biens fonciers, à l'Union européenne, à l'économie, à la sécurité et aux garanties, ainsi qu'au territoire. Depuis le 22 août 2014, Espen Barth Eide (Norvège) est le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre.

4. Depuis le début des négociations d'ensemble, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité des rapports sur les activités du Bureau du Conseiller spécial (S/2009/610, S/2010/238, S/2010/603, S/2011/112, S/2011/498, S/2012/149, S/2016/15 et S/2016/599). Le Conseiller spécial a, quant à lui, fait des exposés au Conseil à 13 reprises (le 10 juin 2010, le 30 novembre 2010, le 15 mars 2011, le 7 septembre 2011, le 29 mars 2012, le 10 juillet 2012, le 30 mai 2013, le 22 janvier 2014, le 26 janvier 2015, le 29 juillet 2015, le 28 janvier 2016, le 25 juillet 2016 et le 26 janvier 2017). Le Conseil, dans sa résolution 2338 (2017), s'est félicité de l'avancée notable des négociations, notamment de la tenue de la Conférence sur Chypre en janvier 2017. De plus, le Secrétaire général et son Conseiller spécial ont tous deux continué d'organiser des réunions à un rythme soutenu afin de tenir les parties prenantes internationales et les principaux gouvernements de la région informés de l'évolution de la situation.

5. Entre mai 2016 et mai 2017, les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs, ainsi que leurs négociateurs, ont continué d'avoir des échanges intenses sur les questions de fond. Le rythme s'est encore accéléré à la fin de 2016 et au début de 2017, lorsque les deux parties se sont rendues en Suisse (du 7 au 11 novembre 2016, du 19 au 21 novembre 2016 et du 9 au 11 janvier 2017) pour des négociations intenses, notamment sur la question territoriale. Le 12 janvier 2017, le Secrétaire général a convoqué la Conférence sur Chypre, coordonnée par le Bureau du Conseiller spécial, afin d'aborder le sixième volet, consacré à la sécurité et aux garanties. Une nouvelle session de la Conférence, qui a réuni des responsables et des experts, s'est tenue en Suisse du 18 au 20 janvier 2017. À la fin de février 2017, les pourparlers ont marqué une pause d'environ sept semaines. Les réunions régulières des dirigeants et négociateurs ont repris le 11 avril 2017.

6. Dans l'intervalle, le Bureau du Conseiller spécial a continué de faciliter les travaux des comités et groupes d'experts créés par les parties en vue d'un règlement dans des domaines tels que l'économie, les questions relatives à l'Union européenne, la propriété, la magistrature fédérale, les traités internationaux et les lois fédérales.

7. Treize comités techniques créés par les parties ont continué de se réunir sous les auspices du Bureau du Conseiller spécial pour Chypre et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour traiter des questions suivantes : la criminalité et les questions y relatives, les préparatifs touchant l'Union européenne, les questions économiques et commerciales, le patrimoine culturel, la gestion des crises, les questions humanitaires, la santé, l'environnement, la radio-télédiffusion, les points de passage, la culture, l'éducation et l'égalité des sexes.

### **Coopération avec d'autres entités**

8. Conformément à la démarche intégrée suivie par le système des Nations Unies à Chypre, le Bureau du Conseiller spécial, l'UNFICYP et d'autres entités des Nations Unies agissent de manière à créer un effet de synergie optimal et à garantir la cohérence et l'efficacité de l'appui apporté à l'effort de paix. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour Chypre et Chef de l'UNFICYP assume les fonctions de Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour les questions relatives aux négociations. Il veille à ce que le Bureau du Conseiller spécial reçoive l'appui de la Force (à titre gracieux) et de l'équipe de pays des Nations Unies et coordonne cet appui.

9. Depuis fin 2015, le Bureau du Conseiller spécial assure la coordination et la supervision politique des activités menées par certaines institutions financières internationales (actuellement le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque centrale européenne) et par la Commission européenne à l'appui du processus. À ce titre, il formule des orientations et apporte des contributions politiques, organise des vidéoconférences mensuelles de coordination et s'occupe de la préparation, de l'organisation et de la coordination des réunions de travail avec les parties et des missions d'experts qui sont dépêchées régulièrement à Chypre.

10. Le texte issu de l'examen détaillé des mécanismes de coordination mis en place entre le Bureau du Conseiller spécial et l'UNFICYP qui a eu lieu en juin 2010 est toujours d'actualité (voir [A/65/706](#), annexe III). Les deux missions ont conclu en 2013 un accord formel concernant l'appui administratif et logistique qui a été révisé et signé en août 2016.

### **Résultats obtenus**

11. Depuis la reprise des négociations d'ensemble en mai 2015, le processus s'est poursuivi à un rythme soutenu, avec la tenue de pourparlers entre les dirigeants et les négociateurs à Chypre même, mais également ailleurs. En particulier, les parties ont engagé d'intenses négociations en dehors de l'île en novembre 2016 (du 7 au 11, puis du 19 au 21 novembre) et en janvier 2017 (du 9 au 12, puis du 18 au 20 janvier) sur tous les volets. Pour la première fois au cours de ce processus, les parties ont notamment entamé des négociations sur les questions de territoire, de sécurité et de garanties. Ces négociations ont donné lieu à un premier échange de cartes, le 11 janvier 2017, suivi, le 12 janvier, de la tenue, sous les auspices du Secrétaire général, d'une conférence internationale sur Chypre consacrée au sixième et dernier volet des négociations, à savoir la sécurité et les garanties.

12. Le Bureau du Conseiller spécial continue de faciliter la tenue de réunions régulières entre les membres de groupes, sous-groupes et comités d'experts créés par les parties, ainsi que des ateliers et des missions techniques organisés sous les auspices de l'ONU auxquels participent la Commission européenne et les institutions financières internationales.

13. Les dirigeants s'étant déclarés déterminés à trouver une solution qui servent les intérêts de tous les Chypriotes, le Bureau du Conseiller spécial s'attend à ce que

les négociations et les travaux techniques se poursuivent au même rythme jusqu'à la fin de 2017. Comme le montrent les indicateurs ci-dessous, la fréquence des réunions des dirigeants, négociateurs et experts, le nombre de documents produits par les parties et le nombre de mesures de confiance devraient rester constants.

14. En 2017, les parties devraient parvenir à rapprocher leurs points de vue sur les principaux enjeux et les questions de fond. Tandis que les parties progressaient dans leurs négociations et s'attachaient à rapprocher leurs points de vue sur les principaux enjeux, les dirigeants ont intensifié leur dialogue à partir du deuxième trimestre 2016. Entre janvier et mai 2017, ils ont ainsi tenu 30 séances en présence de représentants de l'ONU. D'après les estimations, 70 réunions entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs auront eu lieu d'ici à la fin de 2017. Les négociateurs ont continué de se réunir fréquemment, mais le fait que les dirigeants s'attachent à régler directement les questions de fond encore en suspens a permis de réduire le nombre de réunions au niveau des négociateurs. Entre janvier et mai 2017, ces derniers se sont ainsi réunis 23 fois en présence de représentants de l'ONU. D'après les estimations, ils se réuniront au moins 100 fois d'ici à la fin de 2017. Entre janvier et mai 2017, 58 réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées à l'examen de certains domaines techniques et à la recherche de terrains d'entente ont eu lieu. D'après les estimations, au moins 350 réunions de ce type auront eu lieu d'ici à la fin de 2017. D'ici là, on estime que 200 documents faisant état d'un rapprochement entre les parties, signe d'une intensification des négociations et des efforts consentis en vue de trouver un terrain d'entente sur les différents volets, auront été établis. En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de confiance formulées par les comités techniques et avalisées par les dirigeants, qui visent à faciliter la vie quotidienne des Chypriotes partout dans l'île, trois nouvelles mesures ont été appliquées entre janvier et mai 2017 et sept autres devraient l'être d'ici à la fin 2017, sur un total de 96 mesures.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

15. Si les progrès se poursuivent au rythme actuel jusqu'à la fin 2017, le processus pourrait entrer dans sa phase finale en 2017 et 2018, à savoir l'établissement d'un accord de règlement et de ses annexes et les préparatifs de la mise en œuvre des dispositions de l'accord. Le Bureau du Conseiller spécial sera donc amené à faciliter l'organisation de réunions périodiques entre les dirigeants, négociateurs et experts et à faire la navette entre chacune des parties, jusqu'à ce qu'un règlement global soit trouvé. Il sera également nécessaire de coordonner davantage les travaux techniques qui sont menés en vue de la préparation de la mise en œuvre d'un règlement. Les fonctionnaires du Bureau et les membres du personnel chargé de la facilitation des négociations assument la responsabilité générale de chacun des aspects des négociations; pour leur part, les consultants formulent, s'il y a lieu, des conseils spécialisés propres à faciliter le règlement des désaccords et l'élaboration de stratégies de mise en œuvre.

16. En 2017, des réunions imprévues, dont deux sessions de la Conférence sur Chypre auxquelles ont participé les puissances garantes (Grèce Turquie, et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), ont eu lieu en Suisse. Les ressources nécessaires à l'organisation de réunions de ce type n'ont pas été prévues dans le projet de budget pour 2018, car il n'était pas possible de fixer des dates au moment où l'on mettait la dernière main au projet de budget.

17. À mesure que l'on se rapprochera d'une solution, le Bureau du Conseiller spécial continuera de s'entretenir avec divers interlocuteurs, y compris des représentants de partis politiques, de la société civile et d'associations féminines, ainsi qu'avec des parties prenantes de la région et d'ailleurs, afin de donner un coup de fouet aux négociations et d'aider les dirigeants à préparer la population au règlement de la situation.

18. Le Bureau continuera aussi d'épauler les comités techniques, y compris ceux qui pourraient être créés, et de soutenir les mesures propres à instaurer un climat de confiance.

19. Le Conseiller spécial devrait continuer de se rendre fréquemment à Chypre, dans les pays de la région et à New York pour y participer à des réunions avec les parties, faciliter les négociations et mobiliser des appuis dans la phase finale du règlement.

20. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 2

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Réalisations escomptées</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
<b>Objectif : Parvenir à un règlement global du problème de Chypre</b>						
a) Progrès dans les négociations d'ensemble en vue d'un règlement global	i) Poursuite du rapprochement entre les parties concernant les principaux enjeux et les questions de fond (nombre de réunions entre les dirigeants)	Objectif	70	70	54	60
		Estimation		70	66	38
		Résultats effectifs			77	45
	(nombre de réunions consacrées à la recherche de terrains d'entente entre les représentants ou négociateurs dépêchés par les dirigeants)	Objectif	100	160	146	100
		Estimation		100	160	100
		Résultats effectifs			103	102
	(nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques consacrées à l'examen de certains domaines techniques et à la recherche de terrains d'entente)	Objectif	350	350	250	229
		Estimation		350	350	250
		Résultats effectifs			345	254
	(nombre de documents faisant état d'un rapprochement entre les parties dans le cadre des négociations d'ensemble)	Objectif	200	200	150	150
		Estimation		200	200	150
		Résultats effectifs			305	231
ii) Mise en œuvre des mesures de confiance formulées par les comités techniques et avalisées par les dirigeants qui visent à faciliter la vie quotidienne des Chypriotes partout dans l'île (nombre de mesures de confiance)	Objectif	105	80	60	40	
	Estimation		96	75	53	
	Résultats effectifs			86	65	

*Produits*

- Réunions bilatérales avec les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs, ou leurs représentants ou conseillers, portant sur tous les volets des négociations (170)
- Conseils dispensés aux parties sur des questions ayant trait à tous les volets des négociations (200)
- Séances d'information organisées à l'intention de la communauté internationale et réunions bilatérales avec les représentants de celle-ci (170)
- Facilitation des réunions tenues par les groupes de travail et les comités techniques sur les questions de procédure, les questions juridiques et techniques et les questions de fond ayant trait à tous les volets des négociations et aux mesures de confiance (350)

- Réunions avec les dirigeants des partis politiques et d'autres personnalités et groupes influents, ainsi qu'avec des représentants des médias, du monde universitaire et de la société civile des deux communautés, et participation aux activités contribuant à l'instauration de conditions propices au processus de négociation (80)
- Dialogue avec les médias chypriotes et étrangers (50 entretiens et 30 communiqués de presse) en coopération avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Rapports et exposés au Conseil de sécurité (4)

### Facteurs externes

21. L'objectif de la mission devrait être atteint sous réserve que la volonté politique des dirigeants et des communautés qu'ils représentent permette de surmonter les difficultés politiques et économiques actuelles et que la communauté internationale continue d'apporter son appui.

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31 décembre 2017			Ressources nécessaires pour 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif de dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
		(1)	(2)			(3) = (2) - (1)	
Personnel civil	3 978,4	4 087,8	109,4	2 209,4	–	2 034,6	174,8
Dépenses opérationnelles	1 533,2	1 694,4	161,2	649,1	5,8	775,9	(126,8)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>5 511,6</b>	<b>5 782,2</b>	<b>270,6</b>	<b>2 858,5</b>	<b>5,8</b>	<b>2 810,5</b>	<b>48,0</b>

Table 4

#### Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
															Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2017	1 <sup>a</sup>	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	–	21
Effectif proposé pour 2018	1 <sup>a</sup>	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	–	21
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

22. Il est prévu qu'il y ait un dépassement des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017; cette situation s'explique par le fait que les dépenses liées au personnel civil sont plus élevées que prévu, le ratio entre les dépenses communes de personnel et les coûts salariaux étant plus élevé que celui retenu lors de l'établissement des prévisions; elle tient également aux dépenses opérationnelles non budgétisées associées aux deux conférences sur Chypre qui se sont tenues en janvier et en juin 2017 et qui ont été financées au titre des dépenses imprévues et extraordinaires que le Secrétaire général a été autorisé à engager en application de la résolution 70/250 de l'Assemblée générale. Les crédits correspondant aux dépenses engagées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses seront demandés dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017.

23. Les ressources à prévoir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, qui s'élèvent à 2 858 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettraient de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 209 400 dollars) correspondant aux 21 postes existants [1 SGA (le titulaire de ce poste est engagé en vertu d'un contrat-cadre), 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC) et 5 AL], ainsi que les dépenses opérationnelles (649 100 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux consultants (58 500 dollars), aux voyages (195 300 dollars), aux installations et infrastructures (93 300 dollars), aux transports terrestres (49 500 dollars), aux communications (53 100 dollars), à l'informatique (35 800 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (163 600 dollars).

24. Aucun changement n'est prévu pour 2018 quant au nombre et à la classe des postes proposés pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre.

25. La variation à la hausse entre les ressources demandées pour 2018 et le montant du budget approuvé pour 2017 s'explique par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel, moyen, par classe du personnel en poste actuellement et que l'on a pris en considération le ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs; elle est en partie compensée par le fait qu'il est proposé d'utiliser un taux de vacance de 9 % en 2018 pour le personnel recruté sur le plan national (agents locaux) par rapport au taux de 0 % retenu en 2017, et par le fait qu'il est procédé à une réduction des dépenses opérationnelles concernant essentiellement les consultants, les services d'interprétation lors des réunions de dirigeants et les services d'information fournis dans le cadre d'activités de communication à l'échelle locale.

### **Ressources extrabudgétaires**

26. Depuis le début de 2017, environ 33 500 dollars ont été affectés au financement des postes nécessaires pour appuyer l'intensification des pourparlers sur Chypre. Selon l'évolution des négociations en 2018, il faudra peut-être mobiliser de nouvelles ressources extrabudgétaires pour continuer à appuyer le Bureau du Conseiller spécial.

## **B. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide**

*(2 143 700 dollars)*

### **Historique, mandat et objectif**

27. Comme suite à la résolution [1366 \(2001\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité l'invitait à lui communiquer des informations et analyses provenant d'organismes des Nations Unies concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, le Secrétaire général a informé le Président du Conseil, dans une lettre datée du 12 juillet 2004 ([S/2004/567](#)), qu'il avait décidé de nommer un Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Dans sa réponse du 13 juillet 2004 ([S/2004/568](#)), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention.

28. Aux termes du mandat que lui a confié le Secrétaire général, le Conseiller spécial est chargé :

a) De recueillir toutes les informations, en particulier au sein du système des Nations Unies, faisant état de violations graves et massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire fondées sur l'origine ethnique et la race qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, pourraient se solder par un génocide;

b) De signaler rapidement au Secrétaire général, et par l'intermédiaire de celui-ci, au Conseil de sécurité, toute situation qui pourrait déboucher sur un génocide;

c) D'adresser des recommandations au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur les mesures visant à prévenir ou à faire cesser tout génocide;

d) D'assurer la liaison avec les organismes des Nations Unies pour ce qui est des activités de prévention du génocide et de s'employer à améliorer les moyens dont dispose l'ONU pour analyser et traiter l'information relative à des crimes de génocide ou crimes apparentés.

29. Outre les dispositions exposées dans les lettres susmentionnées, l'action du Conseiller spécial est essentiellement dictée par les dispositions de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, par le corpus plus large que constituent le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international et par les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005.

30. S'agissant de la responsabilité de protéger, on se souviendra qu'aux paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré qu'il incombait à la fois aux États Membres et à la communauté internationale de protéger les populations par la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à les commettre; ils se sont notamment engagés à aider l'ONU à mettre en place un dispositif d'alerte rapide. Ils ont également demandé à l'Assemblée générale de poursuivre l'examen de la responsabilité de protéger. L'Assemblée a adopté le Document final dans sa résolution [60/1](#), et le Conseil de sécurité a réaffirmé les dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document au paragraphe 4 de sa résolution [1674 \(2006\)](#), qu'il a rappelé au deuxième alinéa du préambule de sa résolution [1706 \(2006\)](#). Au paragraphe 140 du

Document final, qui figure dans la partie consacrée à la responsabilité de protéger, les chefs d'État et de gouvernements ont déclaré qu'ils appuyaient pleinement la mission du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, soulignant ainsi le lien étroit qui existait avec la responsabilité de protéger.

31. Le 31 août 2007, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/721), le Secrétaire général a exprimé son intention de nommer un Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Dans sa réponse datée du 7 décembre 2007 (S/2007/722), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que le Conseil avait pris note de son intention. Le Conseiller spécial est chargé d'éclairer les aspects conceptuels, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger et de poursuivre la concertation engagée avec les États Membres quant à sa mise en œuvre.

32. Soucieux de favoriser l'instauration d'un dialogue avec et entre les États Membres et de définir une stratégie allant dans le sens des dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document final, le Secrétaire général a publié, en janvier 2009, un rapport intitulé « La mise en œuvre de la responsabilité de protéger » (A/63/677). Dans l'annexe de ce rapport, il faisait part de son intention de créer un bureau commun pour le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, compte tenu de la similarité et de la complémentarité de leurs activités. L'Assemblée générale, après avoir examiné ce rapport en juillet 2009, a adopté, par consensus, sa première résolution sur la responsabilité de protéger (résolution 63/308), dans laquelle elle a réaffirmé son intention de continuer d'examiner cette question. Dans le rapport sur l'alerte rapide, l'évaluation et la responsabilité de protéger (A/64/864) qu'il a présenté à l'Assemblée le 14 juillet 2010, le Secrétaire général a de nouveau proposé d'officialiser la collaboration entre le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. Dans ses résolutions 2150 (2014), sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention du génocide, et 2171 (2014), sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention des conflits, le Conseil de sécurité a réaffirmé les dispositions des paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet de 2005 et rappelé l'importance des travaux des deux Conseillers spéciaux, « qui font notamment office de mécanisme d'alerte rapide pour prévenir l'apparition de situations pouvant déboucher sur un génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et le nettoyage ethnique ».

### **Coopération avec d'autres entités**

33. Les Conseillers spéciaux agissent en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment pour ce qui est de la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide, de l'élaboration des politiques et des activités visant à prévenir les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Ils coopèrent notamment avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations

Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

34. Le Bureau bénéficie du soutien du Département des affaires politiques pour ce qui est de la gestion du personnel, de la gestion budgétaire et financière et du traitement des demandes d'autorisation de voyage, entre autres tâches administratives.

### Résultats obtenus

35. Le Bureau a continué d'affiner la méthode d'alerte rapide au moyen de laquelle il signale au Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, au Conseil de sécurité et à l'ensemble des entités des Nations Unies, les situations laissant présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité [voir S/2004/567, annexe, par. b)]. En 2014, il a publié un cadre d'analyse, instrument destiné à orienter l'évaluation des risques de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, fondé sur le droit international et la jurisprudence en la matière. Dans sa résolution 28/34, le Conseil des droits de l'homme a pris note du cadre d'analyse et encouragé les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales à utiliser les cadres pertinents, selon les cas, pour guider leur travail de prévention. En janvier 2016, le Secrétaire général a présenté le Cadre d'analyse des atrocités criminelles aux présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir A/70/741-S/2016/71) et recommandé que les entités des Nations Unies et les États Membres l'utilisent le plus largement possible pour appuyer les stratégies de prévention aux niveaux national, régional et international.

36. Au cours du premier semestre de 2017, les Conseillers spéciaux ont présenté quatre notes consultatives au Secrétaire général sur l'évolution, dans les pays et les régions, de la situation relative à la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et ont formulé à cette occasion des recommandations sur les mesures de prévention à prendre. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide est intervenu sur les questions relevant de son mandat lorsque le Conseil de sécurité ou le Conseil des droits de l'homme sur des questions lui en font fait la demande.

37. Les Conseillers spéciaux ont continué de prendre des initiatives pour faire face à divers risques mondiaux. En juillet 2017, le Secrétaire général a lancé un plan d'action pour que les chefs et acteurs religieux préviennent l'incitation à la violence pouvant conduire à un génocide, à des crimes de guerres ou à des crimes contre l'humanité. Les recommandations formulées dans le plan d'action ont été élaborées par des chefs et acteurs religieux lors de consultations organisées par le Conseiller spécial pour la prévention du génocide dans toutes les régions entre avril 2015 et décembre 2016.

38. Les Conseillers spéciaux ont continué d'organiser des activités de formation spécialisée pour renforcer les moyens visant : a) à recenser et gérer les informations relatives aux facteurs de risque de génocide et de crimes apparentés; b) à améliorer les systèmes d'alerte rapide et de prévention en vue de renforcer la résilience face à ces atrocités; c) à établir des structures, concevoir des outils et élaborer des politiques afin d'intervenir lorsque de telles atrocités sont commises. Les demandes de formation émanant d'États Membres et d'organisations de la société civile restent nombreuses. C'est ainsi que pendant les cinq premiers mois de 2017, le Bureau a organisé des séances de formation ou contribué à fournir une assistance technique en Bosnie-Herzégovine, au Kenya, en Ouganda et en Tunisie. D'autres activités de formation sont prévues en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient. Ces activités ont été organisées en coopération avec les États

Membres, des partenaires du système des Nations Unies et des organisations de la société civile.

39. Privilégiant l'action régionale, les Conseillers spéciaux ont continué d'étoffer les partenariats opérationnels avec les organisations régionales et sous-régionales en vue de mieux prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Ils ont également aidé celles-ci à mettre en place ou à consolider des dispositifs régionaux de prévention en leur offrant des formations et une assistance technique. Cela a permis : a) d'intensifier la coopération sur des questions intéressant les mandats des deux Conseillers spéciaux; b) d'œuvrer à une meilleure compréhension des causes et de la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que des mesures à prendre pour les prévenir; c) de consolider les capacités de prévention, de protection et d'intervention.

40. Pour ce qui est de la coopération avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux en Afrique, les Conseillers spéciaux ont continué de collaborer avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le domaine de l'action préventive, notamment en ce qui concerne les situations dans la région.

41. Le Bureau des Conseillers spéciaux a continué d'apporter un soutien particulier à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs concernant la mise en œuvre du Protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de toutes les formes de discrimination. Les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sont tenus de transposer et d'appliquer les dispositions du Protocole en adoptant des lois qui permettent de prévenir et de réprimer les atrocités criminelles, d'adopter des mesures en vue d'éliminer la discrimination, et d'enseigner et de promouvoir la tolérance parmi les groupes nationaux, raciaux et ethniques. En mai 2011, les États membres de la Conférence ont prié les Conseillers spéciaux de les aider sur le plan technique à étoffer, aux niveaux régional et national, les moyens d'alerte rapide et se sont engagés à créer des comités nationaux en vue de prévenir et de punir le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et toutes les formes de discrimination. Depuis, le Bureau a fourni une formation et une assistance technique au Comité régional pour la prévention et la répression du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de toutes les formes de discrimination, et aux comités nationaux du Kenya, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Soudan du Sud ainsi qu'au mécanisme de coordination nationale en Zambie. En 2017, il a aidé les comités nationaux du Kenya et de l'Ouganda à créer un cadre juridique interne axé sur la prévention des atrocités de masse. Le Kenya a bénéficié d'un appui supplémentaire destinée à faciliter le dialogue dans les communautés et entre les communautés, et à renforcer les moyens de prévention du risque d'atrocités criminelles lors des élections de 2017.

42. Dans la région Asie-Pacifique, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a poursuivi sa collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et certains de ses États membres. Le Bureau des Conseillers spéciaux s'entretient avec des parlementaires de pays membres de l'Association pour les sensibiliser au rôle qu'ils doivent jouer en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité en Asie du Sud-Est.

43. En Europe, les Conseillers spéciaux ont continué de collaborer avec les organisations régionales, en particulier avec l'Union européenne, en vue d'intégrer la prévention des atrocités dans l'élaboration des politiques et des cadres opérationnels. Ils ont également présenté des exposés périodiques au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et au Groupe « Nations Unies » du Conseil européen. Les Conseillers spéciaux ont en outre tenu des débats de haut niveau avec le Service européen pour l'action extérieure sur les dispositifs institutionnels d'alerte et d'intervention rapides et sur l'amélioration des mesures de protection des populations contre les groupes armés non étatiques. Faisant fond sur les liens de coopération existant avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau a tenu des consultations avec le Bureau du Haut-Commissaire pour les minorités nationales, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Centre de prévention des conflits de cette organisation.

44. Dans la région des Amériques, les Conseillers spéciaux ont poursuivi leur collaboration avec l'Organisation des États américains, en particulier avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Dans le même temps, ils ont continué de soutenir les initiatives prises par le Réseau latino-américain pour la prévention du génocide et des atrocités massives, qui compte 18 États membres. Des fonctionnaires du Bureau ont contribué, en qualité d'instructeurs, aux activités de formation du réseau.

45. Pour ce qui est du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la Ligue des États arabes a pris part à des activités de renforcement des capacités organisées par le Bureau dans la région.

46. Les Conseillers spéciaux ont continué d'encourager la nomination, par les États Membres, de responsables nationaux de la coordination concernant la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, et ont largement contribué aux activités des réseaux de responsables.

47. Les aspects politiques, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger ont continué d'être affinés, l'Assemblée générale ayant décidé en 2009 de poursuivre l'examen de ce principe. Les deux Conseillers spéciaux ont consulté les États Membres, tant au Siège que dans les capitales, ainsi que les organisations régionales, les représentants de la société civile et les entités des Nations Unies en vue de donner corps à ce principe et de réfléchir aux moyens de concrétiser l'engagement que tous les chefs d'État et de gouvernement ont pris, en 2005, de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris contre l'incitation à commettre ce type d'atrocités. En 2017, le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger a supervisé l'établissement du neuvième rapport annuel du Secrétaire général sur la question, intitulé « Mise en œuvre de la responsabilité de protéger : application du principe de responsabilité en matière de prévention » (A/71/1016-S/2017/556). Ce rapport, qui fait fond sur des consultations avec les États Membres, les organisations régionales et les représentants de la société civile, aborde les éléments essentiels de la responsabilité juridique, politique et morale dans la mise en œuvre de chacun des trois piliers de la responsabilité de protéger. Le huitième débat informel de l'Assemblée sur la responsabilité de protéger se tiendra le 6 septembre 2017.

#### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

48. Les Conseillers spéciaux continueront de conseiller le Secrétaire général quant aux situations qui pourraient laisser présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité, et de recommander des

mesures que les entités des Nations Unies pourraient prendre de manière préventive. Parallèlement, ils poursuivront leurs échanges avec les États Membres et les organisations régionales en vue de favoriser la coopération et la concertation, d'offrir les capacités de prévention et de recenser les pratiques optimales retenues par les pays et les régions qui ont su éviter ce type de crimes, notamment en réprimant l'incitation à les commettre. Pour ce faire, ils articuleront leur action autour des quatre grands axes suivants : a) ils feront un travail de sensibilisation; b) ils recueilleront des informations et détermineront que telle ou telle situation est préoccupante; c) ils signaleront les situations préoccupantes et formuleront des recommandations; d) ils renforceront les capacités de prévention et d'intervention.

#### **Faire un travail de sensibilisation**

49. Pour empêcher tout génocide, crime de guerre, nettoyage ethnique ou crime contre l'humanité, le Bureau continuera d'aider les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile à agir ensemble. Œuvrer à une meilleure compréhension des causes et de la dynamique de ces atrocités, ainsi que des mesures susceptibles de les prévenir, fait en soi partie de la prévention. Le Bureau aidera l'Assemblée générale à poursuivre son examen de la question de la responsabilité de protéger; à cet effet, notamment, il établira les rapports annuels que le Secrétaire général présente sur les divers aspects de la mise en pratique de ce principe et s'associera aux préparatifs des dialogues informels interactifs qui se tiennent chaque année sur ce thème. Il organisera également, en coopération avec les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et la société civile, des activités visant à mieux faire connaître les divers aspects de la prévention du génocide et des atrocités apparentées, ainsi que le principe de la responsabilité de protéger, et à susciter une coopération sur ces questions.

50. Le Bureau diffusera aussi, sur son site Web et par d'autres moyens, les études et publications ayant trait à divers aspects de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger qu'il aura élaborées en collaboration avec des entités des Nations Unies, des établissements universitaires et des instituts de recherche.

#### **Recueillir des informations et déterminer que telle ou telle situation est préoccupante**

51. En consultation avec les départements, bureaux, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les États Membres intéressés, les Conseillers spéciaux continueront à recueillir des informations sur les situations qui sont jugées préoccupantes, où que ce soit dans le monde, et à suivre leur évolution sous l'angle de la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ils tireront parti des renseignements relatifs à la situation politique et humanitaire ainsi qu'aux droits de l'homme et au développement, en particulier ceux recueillis par les entités des Nations Unies, et évalueront les situations à l'aide du Cadre d'analyse des atrocités criminelles mis au point par le Bureau ([A/70/741-S/2016/71](#)). Si nécessaire, et en concertation avec les autorités nationales et régionales concernées, les Conseillers spéciaux se rendront dans tel ou tel pays.

#### **Signaler les situations préoccupantes et formuler des recommandations**

52. Conformément à la pratique et aux procédures établies par le Secrétaire général (voir [A/64/864](#)), le Bureau signalera les situations préoccupantes au Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, au Conseil de sécurité, et fera des recommandations sur la marche qui pourrait être suivie pour prévenir ou faire cesser un génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Les

Conseillers spéciaux pourront à cet effet recommander l'adoption de mesures en vertu de la Charte des Nations Unies que les États, mais aussi les organisations internationales et, d'une manière générale, la communauté internationale, seront invités à mettre en œuvre pour s'acquitter de leurs responsabilités.

53. Sachant que les activités de prévention et de protection sont particulièrement fructueuses lorsque l'État concerné consent à agir rapidement et que la communauté internationale s'accorde sur les problèmes et l'action à entreprendre pour les régler, les Conseillers spéciaux mèneront des activités de sensibilisation destinées à favoriser l'instauration d'un climat politique propice à la prévention et à la protection, par des échanges constructifs. Ces activités pourront être entreprises sur le plan bilatéral ou au niveau multilatéral, à titre confidentiel ou non.

**Renforcer les capacités de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type d'actes, et les capacités d'intervention face à ces atrocités**

54. Le Bureau continuera d'organiser des activités de formation, d'apporter une assistance technique et de contribuer, sur demande, à la mise au point d'initiatives dirigées par des États, notamment celles élaborées par des réseaux internationaux rassemblant des responsables nationaux qui ont pour objectif de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris contre l'incitation à commettre ce type d'atrocités. Par ailleurs, en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, les Conseillers spéciaux s'attacheront à renforcer la résilience face à ces atrocités en formulant des conseils et en apportant une assistance.

55. Les Conseillers spéciaux continueront de mener de larges consultations pour déceler les situations préoccupantes et combler les lacunes des politiques et directives en vigueur concernant la prévention du génocide et la mise en pratique du principe de la responsabilité de protéger.

56. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 5  
**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Progresser dans l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et contre l'incitation à commettre ce type de crimes

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Renforcement des capacités des entités des Nations Unies, des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne la détection, la prévention et l'atténuation des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité, grâce à des activités de formation et d'assistance technique organisées par les Conseillers spéciaux	i) Nombre de représentants d'entités des Nations Unies, des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et de la société civile qui ont été formés par le Bureau dans les domaines touchant la détection des génocides et des crimes apparentés, l'analyse et la gestion de l'information, et les mesures de prévention et d'atténuation des risques	Objectif	300	350	350	350
		Estimation		350	350	350
		Résultats effectifs			428	346

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018	2017	2016	2015	
	ii) Nombre d'États Membres ou d'organisations régionales ou sous-régionales qui ont reçu une assistance technique du Bureau et pris des mesures pour mettre en place, aux niveaux national et régional, des dispositifs et mesures de prévention, y compris des dispositifs d'alerte rapide	Objectif	6	6	6	8
		Estimation		6	6	6
		Résultats effectifs			7	9
b) Sensibilisation accrue aux causes et à la dynamique du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi qu'aux mesures qui pourraient être prises pour prévenir ces crimes ou en atténuer le risque, y compris dans le cadre de l'application du principe de la responsabilité de protéger	Nombre d'États Membres ou d'organisations régionales qui ont sollicité ou facilité une mission des Conseillers spéciaux concernant la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris la prévention de l'incitation à commettre ce type d'actes, ainsi que la mise en pratique du principe de la responsabilité de protéger	Objectif	10	11	15	15
		Estimation		10	12	15
		Résultats effectifs			12	11
c) Renforcement des capacités de toutes les entités des Nations Unies en ce qui concerne la prévention ou l'atténuation des risques de génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, le Bureau formulant des conseils en temps voulu, analysant correctement les risques de génocide et de crimes apparentés dans une situation donnée et formulant des recommandations concernant des mesures préventives	Nombre de notes d'information, d'exposés, de déclarations et de documents d'orientation qui, sur la foi d'informations concordantes et fiables, provenant essentiellement des entités des Nations Unies, appellent l'attention du Secrétaire général et, par l'intermédiaire de celui-ci, celle du Conseil de sécurité, sur des situations laissant présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, et qui recommandent des plans d'action en vue de prévenir ce type de crimes	Objectif	50	50	50	225
		Estimation		50	50	50
		Résultats effectifs			50	50

#### Produits

- Dispositif d'alerte rapide reposant sur la collecte, la gestion et l'analyse systématiques d'informations provenant essentiellement d'entités des Nations Unies, concernant toute situation qui laisse présager un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique ou des crimes contre l'humanité (1)
- Rapports, exposés ou notes d'information destinés au Secrétaire général renfermant des recommandations sur les stratégies ou les solutions politiques de nature à aider les entités des Nations Unies à faire face aux situations qui laissent présager un génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou un nettoyage ethnique (10)
- Ateliers de formation, séminaires et assistance technique visant à étoffer les moyens dont disposent les entités des Nations Unies, les États Membres et la société civile pour analyser les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité et pour prendre des mesures préventives; élaboration de supports de formation et mise en place d'une équipe de formateurs spécialisés (10)
- Publications, travaux de recherche, orientations ou moyens d'intervention sur divers aspects, insuffisamment étudiés, de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité (6)

- Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la mise en pratique du principe de la responsabilité de protéger (1)
- Dialogue interactif informel organisé en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, celle-ci ayant décidé de rester saisie de la question de la responsabilité de protéger (1)
- Échanges avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales, dans le cadre de missions consultatives, de consultations et de réunions de haut niveau, en vue d'améliorer la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et de mieux lutter contre l'incitation à commettre ce type de crimes (25)
- Missions de sensibilisation menées dans les pays ou les régions où les services des Conseillers spéciaux sont jugés particulièrement utiles pour la prévention des risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité (5)

### Facteurs externes

57. L'objectif devrait être atteint, à condition que les États Membres, notamment dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, soient décidés à poursuivre leur collaboration avec les Conseillers spéciaux en vue d'œuvrer à la prévention du génocide et de mettre en pratique le principe de la responsabilité de protéger, que les États Membres sur le territoire desquels se produisent des événements graves soient disposés à collaborer avec les Conseillers spéciaux, et que les États Membres ainsi que les organisations régionales et autres participent activement au renforcement des moyens de prévention et prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31-décembre 2017			Ressources nécessaires pour 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif de dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	2 976,6	2 976,6	–	1 470,8	–	1 501,8	(31,0)
Dépenses opérationnelles	1 398,4	1 344,5	(53,9)	672,9	–	699,2	(26,3)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>4 375,0</b>	<b>4 321,1</b>	<b>(53,9)</b>	<b>2 143,7</b>	<b>–</b>	<b>2 201,0</b>	<b>2 201,0</b>

Tableau 7  
Postes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel recruté sur le plan international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2017	1	1 <sup>a</sup>	–	–	1	3	2	–	8	8	–	2	10	–	–	–
Effectif proposé pour 2018	1	1 <sup>a</sup>	–	–	1	3	2	–	8	8	–	2	10	–	–	–
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Le Sous-Secrétaire général est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

58. Il est prévu que les crédits ouverts en 2016-2017 ne soient pas utilisés en totalité. Cette situation s'explique principalement par le fait que les consultants ont moins voyagé que prévu et que les dépenses effectives liées aux communications par réseaux commerciaux, à la papeterie, aux fournitures de bureau et à d'autres services ont été moins élevées que prévu.

59. Les prévisions de dépenses pour 2018 au titre du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide se montent à 2 143 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le montant demandé servirait à financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 10 postes existants [1 SSA, 1 SSG (le titulaire de ce poste est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique d'un dollar par an), 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC) (1 470 800 dollars) et les dépenses opérationnelles (672 900 dollars) prévues au titre des consultants (51 000 dollars), des voyages (388 600 dollars), des installations et infrastructures (160 300 dollars), des transports terrestres (3 600 dollars), des communications (19 900 dollars), de l'informatique (21 000 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (28 500 dollars).

60. Pour 2018, aucun changement n'est prévu au tableau d'effectifs pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

61. La variation à la baisse entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 est principalement due au fait qu'il est proposé d'utiliser un taux de vacance de 3 % pour le personnel recruté sur le plan international par rapport au taux de 0 % retenu en 2017, et au fait qu'il est proposé de réduire les dépenses opérationnelles au titre, essentiellement, des consultants, des communications par réseaux commerciaux et d'autres services, compte tenu des dépenses effectives; l'effet de cette baisse est atténuée par la hausse des dépenses afférentes aux services informatiques, compte tenu des nouveaux tarifs appliqués.

#### Ressources extrabudgétaires

62. Pour 2017, le montant des ressources extrabudgétaires s'établit à environ 283 000 dollars. Il servira essentiellement à financer deux postes d'administrateur (1 P-2 et 1 P-3), l'exécution du programme de renforcement des capacités et l'établissement du rapport sur la responsabilité de protéger que le Secrétaire général doit présenter en 2017.

63. Pour 2018, le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à environ 435 000 dollars. Il financera principalement le maintien des deux postes d'administrateur mentionnés plus haut et l'exécution du programme de renforcement des capacités.

## C. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

*(462 800 dollars)*

### Historique, mandat et objectif

64. Le 16 août 2017, le Secrétaire général a nommé Horst Köhler son Envoyé personnel pour le Sahara occidental (S/2017/462). M. Köhler a remplacé Christopher Ross, dont le mandat s'est achevé le 30 avril 2017. Le Secrétaire général, qui entend imprimer un nouvel élan et animer d'un nouvel esprit le processus politique, a indiqué au Conseil de sécurité que l'Envoyé personnel travaillerait avec les parties et les États voisins, conformément aux orientations données par le Conseil depuis 2007 dans ses résolutions, la dernière étant la résolution 2351 (2017), en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

65. Comme dans ses résolutions précédentes, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2351 (2017), demandé aux parties et aux États voisins de coopérer plus pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et les uns avec les autres, de manière à s'impliquer plus résolument pour mettre fin à l'impasse actuelle et à progresser sur la voie d'une solution politique. Il a en outre affirmé son plein appui aux efforts que le Secrétaire général et son Envoyé personnel font pour qu'une solution soit trouvée à la question du Sahara occidental.

### Coopération avec d'autres entités

66. L'Envoyé personnel rend compte au Secrétaire général de ses constatations et recommandations par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, tant au Siège que par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), fournissent un appui à l'Envoyé personnel. La MINURSO transmet à l'Envoyé personnel des revues de presse et des messages chiffrés concernant les faits nouveaux intervenus sur le territoire du Sahara occidental et dans les camps de réfugiés situés à proximité de Tindouf. Par ailleurs, la Mission apporte, à titre gracieux, son concours aux voyages de l'Envoyé personnel dans sa zone d'opérations, au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés.

### Résultats obtenus

67. En 2017, à New York, l'Envoyé personnel a continué de dialoguer avec les parties au conflit et les pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie. En raison de circonstances politiques échappant au contrôle du Secrétariat, l'Envoyé personnel n'a pas pu se rendre dans la région.

68. L'Envoyé personnel a également poursuivi ses consultations avec les membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, dans leurs capitales respectives et à New York, pour s'assurer le soutien de ses interlocuteurs afin d'obtenir des résultats au cours de l'année. Les progrès accomplis grâce à l'action menée en 2016 ne sont devenus manifestes qu'en 2017, lorsque les deux parties au conflit ont retiré leur présence militaire de la zone tampon mise en place en août 2016, évitant ainsi une flambée de violence alors que le cessez-le-feu n'avait jamais été aussi menacé en plus de vingt ans.

### Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

69. En 2018, le nouvel Envoyé personnel entend mettre en œuvre la volonté du Secrétaire général d'imprimer un nouvel élan et d'animer d'un nouvel esprit le processus politique, ce qui consistera notamment à faire fond sur l'intensification des efforts visant à enregistrer des progrès dans les négociations grâce à des consultations entre le Gouvernement marocain et le Front Polisario, avec l'appui des pays voisins. Il faut donc qu'il se rende dans la région pour y rencontrer les principaux interlocuteurs en vue de parvenir à une solution politique durable, juste et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du Sahara occidental.

70. L'Envoyé personnel continuera également de tenir des consultations avec les États Membres concernés dans leurs capitales respectives et, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques, avec les Missions permanentes à New York. Une fois que les parties auront manifesté la volonté nécessaire de s'engager dans des discussions sérieuses, il les réunira pour des séances de négociation. L'Envoyé personnel prévoit également de se rendre à Genève, où il s'entretiendra des différents aspects du conflit avec les organismes compétents des Nations Unies.

71. L'Envoyé personnel aura terminé sa mission lorsque les parties seront parvenues à une solution politique mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

72. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 8

### Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif* : Parvenir à un règlement global de la question du Sahara occidental

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Progrès réalisés au regard du règlement global de la question du Sahara occidental	i) Convergence accrue entre les parties au sujet des enjeux principaux et des questions de fond [nombre de consultations menées dans la région entre l'Envoyé personnel, les parties et les États voisins (navettes diplomatiques)]	Objectif	5	5	5	3
		Estimation		5	5	5
		Résultats effectifs		–	5	5
	ii) Participation plus active de la communauté internationale (nombre de consultations avec le Groupe des Amis pour le Sahara occidental et de réunions d'information à son intention)	Objectif	12	12	12	10
		Estimation		12	12	10
		Résultats effectifs		–	12	12
	iii) Mise en œuvre intensifiée des mesures de confiance (nombre de réunions d'examen du plan d'action concernant les mesures de confiance)	Objectif	2	2	2	2
		Estimation		2	2	2
		Résultats effectifs		–	2	1

#### Produits

- Poursuite du dialogue de haut niveau entre les parties et les États voisins
- Négociations informelles entre les parties (2)
- Consultations politiques tenues dans la région avec les parties et les États voisins (5)

- Consultations politiques tenues au Siège avec les parties et les États voisins (18)
- Rapports et exposés présentés au Conseil de sécurité (2)
- Consultations avec le Groupe des Amis pour le Sahara occidental et la communauté internationale et réunions d'information à leur intention (12)
- Tournée des capitales des pays membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental (2)
- Réunions avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue d'examiner et d'appuyer les mesures de confiance (2)
- Séminaires intersahraouis organisés par le HCR (3)

### Facteurs externes

73. Les missions de bons offices du Secrétaire général, menées dans une large mesure par l'intermédiaire de son Envoyé personnel, devraient atteindre leur objectif à condition que les parties aient la volonté et la détermination de parvenir à un règlement politique et que les États voisins et la communauté internationale apportent leur appui aux efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel.

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2016-2017			Montant nécessaire pour 2018			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2017	Variation 2017-2018
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	606,4	514,3	(92,1)	236,0	–	306,9	(70,9)
Dépenses opérationnelles	476,8	390,3	(86,5)	226,8	–	238,4	(11,6)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 083,2</b>	<b>904,6</b>	<b>(178,6)</b>	<b>462,8</b>	<b>–</b>	<b>545,3</b>	<b>(82,5)</b>

Tableau 10

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2017	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2018	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

74. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016-2017 s'explique principalement par : a) la baisse des dépenses prévues au titre des consultants, des voyages et d'autres services, en raison du peu de progrès dans les négociations et de l'annulation de réunions connexes; b) la baisse des coûts des prestations dues au personnel en raison de la vacance en 2017 du poste d'Envoyé personnel (SGA) et du poste de spécialiste des affaires politiques (P-3), pour quatre et trois mois respectivement, et de la diminution du nombre de jours de travail prévus pour le nouvel Envoyé personnel.

75. Les ressources demandées pour 2018 au titre des activités de l'Envoyé personnel s'élèvent à 462 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien des deux postes temporaires affectés au Bureau (1 SGA (engagement en vertu d'un contrat-cadre) et 1 P-3) (236 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (226 800 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux services de consultants (39 900 dollars), aux voyages (120 900 dollars), aux installations et infrastructures (26 900 dollars), aux transports terrestres (1 000 dollars), aux communications (3 100 dollars), à l'informatique (4 000 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (31 000 dollars).

76. En 2018, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau de l'Envoyé personnel. Compte tenu de la nomination du nouvel Envoyé personnel, engagé en vertu d'un contrat-cadre, il est proposé que les postes de Secrétaire général adjoint et de spécialiste des affaires politiques (P-3) soient transférés à Berlin. Les titulaires de ces postes étaient auparavant respectivement affectés à Washington et à New York.

77. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique principalement par la réduction des dépenses de personnel due à la diminution du nombre de jours de travail estimé du nouvel Envoyé personnel pour 2018, à une indemnité de poste inférieure à Berlin et à l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % pour 2018, contre 0 % en 2017.

#### **Ressources extrabudgétaires**

78. En 2017, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de la mission politique spéciale concernant le Sahara occidental; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2018.

### **D. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité**

*(403 000 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

79. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il avait décidé de nommer un Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil, qui rendrait compte au Conseil de l'application de ladite résolution tous les six mois, comme le Conseil l'avait demandé dans la déclaration de son président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exercice de son mandat, l'Envoyé spécial tient des consultations avec le Gouvernement libanais, le Conseil de sécurité et d'autres États Membres intéressés en vue d'aider le Secrétaire général à établir, à l'intention du Conseil, des rapports semestriels sur l'application de la résolution. Le Secrétaire général a chargé le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques d'assumer à titre provisoire la responsabilité d'établir

des rapports sur l'application de la résolution 1559 (2004), ce qu'il continue de faire encore aujourd'hui.

80. Le 17 mai 2006, comme suite au troisième rapport semestriel du Secrétaire général (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les prescriptions de la résolution 1559 (2004) et a vivement encouragé le Gouvernement de la République arabe syrienne à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci était incertaine ou contestée, et d'établir des relations diplomatiques complètes et une représentation en bonne et due forme, notant que ce serait un pas important dans le sens de la consécration de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban.

81. Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf. Il a également prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clefs et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) du Conseil, notamment celles relatives au désarmement, et pour délimiter les frontières internationales du Liban, et de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).

82. L'application intégrale des dispositions de la résolution 1559 (2004) est une entreprise complexe et de longue haleine. Depuis l'adoption de la résolution le 2 septembre 2004, bon nombre de ses dispositions ont néanmoins été mises en œuvre, ainsi qu'il ressort des rapports du Secrétaire général.

83. Le 22 juillet 2016, le Conseil de sécurité a publié une déclaration de son président (S/PRST/2016/10), dans laquelle il a tenu à exprimer dans les termes les plus énergiques la vive inquiétude que lui inspirait la vacance de la présidence du Liban, qui durait depuis deux ans, rappelant en outre que la vacance et la paralysie politique qui en avait résulté entravaient fortement la capacité du pays de s'attaquer aux problèmes de plus en plus pressants auxquels il faisait face en matière de sécurité ainsi que sur les plans économique, social et humanitaire. Le Conseil a également de nouveau prié tous les dirigeants libanais de faire preuve d'initiative et de souplesse afin de convoquer de toute urgence une session parlementaire et d'entreprendre d'élire un président.

84. Après deux ans et demi de paralysie, le 31 octobre 2016, le Parlement a élu Michel Aoun Président de la République. Nommé Premier Ministre le 3 novembre 2016, le dirigeant du Courant du futur, Saad Hariri, a formé son gouvernement le 18 décembre 2016. Le 27 décembre 2016, celui-ci a arrêté sa déclaration ministérielle, qui a été approuvée le lendemain par le Parlement, tout comme la composition du Gouvernement.

85. Le 1<sup>er</sup> novembre 2016, le Conseil de sécurité a publié une autre déclaration de son président (S/PRST/2016/15), dans laquelle il s'est félicité que le Président de la République libanaise ait été élu conformément à la Constitution, ce qui constituait une étape très attendue et critique dans la voie vers un règlement de la crise politique et institutionnelle au Liban. Le Conseil y a également souligné que l'élection d'un parlement d'ici à mai 2017, comme le prévoyait la Constitution, revêtait une importance fondamentale pour la stabilité du Liban et sa capacité de faire face aux problèmes de la région.

86. Après quelques retards, un accord a été trouvé concernant une nouvelle loi électorale, qui a été approuvée par le Parlement le 16 juin 2017. Le même jour, le Groupe international d'appui au Liban a publié à Beyrouth une déclaration dans laquelle il a accueilli avec satisfaction l'accord, dans lequel il voit une nouvelle étape vers la réactivation des institutions publiques du pays et la normalisation de la vie politique libanaise. Les élections doivent se tenir en mai 2018.

87. La disposition qui prévoit la dissolution et le désarmement de toutes les milices, libanaises ou non, n'a pas encore été mise en œuvre. De septembre 2008 à novembre 2010, les dirigeants libanais ont engagé un dialogue national en vue, principalement, d'élaborer une stratégie de défense nationale qui tiendrait compte de la question des armes échappant au contrôle de l'État. Après la reprise du dialogue national en juin 2012 et l'adoption par le Liban d'une politique de dissociation, découlant de la Déclaration de Baabda, le Président libanais de l'époque a présenté un projet de stratégie de défense nationale aux participants au dialogue pour qu'ils l'examinent. Il a organisé la dernière séance du dialogue national de son mandat le 5 mai 2014. Aucune autre n'a eu lieu depuis lors. Dans ses rapports sur l'application des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) (dont les derniers sont parus sous les cotes S/2017/374 et S/2017/201), le Secrétaire général a demandé au nouveau Président, à qui incombe la présidence des séances du dialogue national, de relancer cette initiative. Il a également encouragé le Liban à donner suite aux décisions déjà arrêtées dans le cadre du dialogue.

88. La délimitation et la démarcation des frontières du Liban sont essentielles pour garantir l'intégrité territoriale du pays, conformément à la résolution 1559 (2004). Pendant la période considérée, il n'y a eu ni échange ni contact entre le Liban et la République arabe syrienne sur la délimitation de leur frontière commune demandée dans la résolution 1680 (2006). En outre, depuis le début du conflit en République arabe syrienne, les incidents transfrontaliers entre les deux pays se poursuivent. Tout en prenant acte du caractère bilatéral de la question de la délimitation des frontières et de la politique de dissociation adoptée par le Liban à l'égard du conflit syrien, force est de constater que, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, des progrès doivent être réalisés sur cette question comme le prévoit la résolution 1680 (2006) découlant de la résolution 1559 (2004).

#### **Coopération avec d'autres entités**

89. L'Envoyé spécial coopère étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) et tous deux s'efforcent de coordonner leurs activités. De plus, il bénéficie, pour ses déplacements au Moyen-Orient, de l'appui logistique du Bureau du Coordonnateur spécial, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO).

#### **Résultats obtenus**

90. La mise en œuvre des dispositions non appliquées de la résolution 1559 (2004) n'a pas avancé, notamment du fait de l'instabilité régionale et de la fin récente de la période de paralysie politique. L'enlisement du processus de mise en œuvre pourrait affaiblir les dispositions déjà appliquées et compromettre l'application de celles qui doivent encore l'être. Le Secrétaire général continuera de faire tout son possible pour favoriser de nouveaux progrès, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales.

### Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

91. Les dispositions de la résolution 1559 (2004) restant à appliquer sont les plus difficiles à mettre en œuvre et les plus délicates; il s'agit en l'occurrence de la dissolution et du désarmement des milices libanaises et non libanaises, de l'extension du contrôle exercé par le Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais et du strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban. Compte tenu de la persistance des troubles dans la région, le Secrétaire général entend, en 2018, continuer de s'employer à inciter les parties concernées à progresser davantage dans l'application intégrale de la résolution, dans l'intérêt de la stabilité régionale.

92. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 11

#### Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif:* Appliquer intégralement la résolution 1559 (2004) et toutes les décisions que le Conseil de sécurité a adoptées ultérieurement sur la question

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban sous l'autorité exclusive du Gouvernement libanais s'exerçant sur l'ensemble du territoire libanais	i) Absence de violation des espaces terrestre, aérien et maritime	Objectif	Absence de violations	Absence de violations	Absence de violations	Absence de violations
		Estimation		Violations commises	Violations commises	Violations commises
		Résultats effectifs			Violations commises	Violations commises
	ii) Nombre de contacts avec les parties concernées visant à réduire le nombre de violations et, à terme, à les éliminer	Objectif	36	35	35	34
		Estimation		35	34	34
		Résultats effectifs			34	34
	iii) Nombre d'échanges tenus avec les parties concernées en vue de progresser dans l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais, notamment le long de ses frontières	Objectif	36	35	35	34
		Estimation		35	34	34
		Résultats effectifs			34	34
	iv) Retrait de toutes les forces étrangères du Liban	Objectif	Achevé	Achevé	Achevé	Achevé
		Estimation		Inachevé	Inachevé	Inachevé
		Résultats effectifs			Inachevé	Inachevé
b) Dissolution et désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises	Progrès dans la dissolution et le désarmement de toutes les milices libanaises et	Objectif	Oui			
		Estimation		Non		

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
	non libanaises	Résultats effectifs			Non	Non
c) Intensification de l'action menée par tous les États Membres pour mettre en œuvre les dispositions non encore appliquées de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité	Nombre de réunions entre l'Envoyé spécial et des représentants du Gouvernement libanais et d'autres gouvernements intéressés en vue d'intensifier l'action visant à mettre en œuvre les dispositions non encore appliquées de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité, compte tenu des importants progrès déjà accomplis à cet égard	Objectif	36	35	35	34
		Estimation		35	34	34
		Résultats effectifs			34	34

#### Produits

- Réunions régulières entre l'Envoyé spécial et les représentants du Gouvernement libanais et d'autres gouvernements intéressés pour faire avancer l'application de la résolution (36)
- Réunions régulières avec le Gouvernement libanais en vue de la reprise du dialogue national sur la dissolution et le désarmement des milices libanaises (36)
- Réunions régulières avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)/l'Autorité palestinienne et les missions de bons offices entre l'OLP et le Gouvernement libanais visant à faciliter le dialogue entre l'OLP/l'Autorité palestinienne et le Gouvernement libanais au sujet de la dissolution et du désarmement des milices palestiniennes (10)
- Missions de bons offices et consultations avec tous les gouvernements étrangers qui pourraient amener les milices libanaises et non libanaises opérant au Liban à contribuer à l'application des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité par des moyens pacifiques(32)
- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (2)

#### Facteurs externes

93. L'objectif de l'Envoyé spécial pourra être atteint si les conditions suivantes sont réunies : a) la stabilité politique et la sécurité règnent au Liban; b) les hostilités que connaît la région ne portent pas davantage préjudice au Liban; c) les parties concernées font preuve de bonne volonté sur le plan politique; d) la bonne volonté politique des États Membres a une influence positive sur les parties concernées; e) il n'y a pas de tensions entre le Liban et les autres États de la région.

## Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

## Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31-décembre 2017			Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	494,5	494,5	–	250,4	–	257,6	(7,2)
Dépenses opérationnelles	414,6	235,3	(179,3)	152,6	–	231,6	(79,0)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>909,1</b>	<b>729,8</b>	<b>(179,3)</b>	<b>403,0</b>	<b>–</b>	<b>489,2</b>	<b>(86,2)</b>

Tableau 13

## Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2017	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2018	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Le Secrétaire général adjoint est engagé au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

94. Le montant estimatif du solde inutilisé pour l'exercice biennal 2016-2017 s'explique par une réduction des besoins due au fait que la fonction d'Envoyé spécial est assumée par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, dont les voyages effectués au titre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité ont été limités car d'autres priorités de haut niveau exigeaient son attention.

95. Les ressources demandées pour 2018 au titre des activités du Bureau de l'Envoyé spécial s'élèvent à 403 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien de trois postes temporaires [1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)] (250 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (152 600 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux voyages (76 300 dollars), aux installations et infrastructures (50 900 dollars), aux transports terrestres (3 000 dollars), aux communications (13 600 dollars), à l'informatique (4 800 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (4 000 dollars).

96. En 2018, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau de l'Envoyé spécial.

97. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique par la réduction des frais de voyage, compte tenu de l'incertitude concernant la nomination d'un nouvel Envoyé spécial, et par l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % pour 2018, contre 0 % en 2017.

#### **Ressources extrabudgétaires**

98. En 2017, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2018.

### **E. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève**

*(1 772 600 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

99. Le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie n'ayant pas été reconduit en juin 2009, l'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité et sur le retour des déplacés et des réfugiés, qui, à la suite des hostilités du mois d'août 2008, avaient débuté à Genève le 15 octobre 2008, conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008 (voir [S/2009/254](#), par. 5). Dans sa résolution [1866 \(2009\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité du début des discussions et a prié Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son Représentant spécial. Ces discussions, qui jusqu'ici ont comporté 40 cycles, dont le dernier s'est tenu le 21 juin 2017, sont coprésidées par l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'ONU.

100. À la suite de l'approbation à Genève, le 18 février 2009, des propositions concernant des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité, le 28 septembre 2009, une lettre par laquelle il a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions internationales de Genève et de la tenue, à Gali (Géorgie), d'une réunion du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention sous les auspices de l'ONU (voir [S/2009/254](#), par. 5 et 6). Il a également indiqué qu'à la suite de consultations avec les acteurs concernés, l'ONU avait décidé de continuer à participer aux discussions de Genève et au Mécanisme conjoint et avait désigné à cette fin un petit nombre de fonctionnaires chargés de lui faciliter la tâche et de coopérer et d'assurer la coordination avec les acteurs compétents. Ces fonctionnaires seraient basés à Genève et passeraient autant de temps que nécessaire sur le terrain pour s'acquitter de leurs fonctions. Le Secrétaire général a adressé, le 29 septembre 2009, une lettre à ce sujet au Ministre géorgien des affaires étrangères, qui y a répondu le 28 octobre 2009. Des vues ont été échangées et des contacts pris à ce propos, sans préjudice des positions respectives des participants aux discussions qui se poursuivent à Genève.

101. Dans une lettre datée du 28 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a noté que, compte tenu de l'importance des discussions internationales de Genève et du Mécanisme conjoint pour ce qui est de stabiliser la situation et d'instaurer un climat de confiance, et de la vaste mobilisation, notamment des principales parties prenantes, en faveur du maintien

d'une présence effective de l'ONU au-delà du 31 décembre 2009, l'Organisation continuerait d'appuyer les discussions de Genève et les travaux du Mécanisme conjoint. Dans une lettre adressée au Président du Conseil le 25 février 2010 (S/2010/103), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer Antti Turunen (Finlande) Représentant de l'Organisation des Nations Unies aux discussions internationales de Genève et auprès du Mécanisme conjoint. Par une lettre datée du 2 mai 2011 (S/2011/279), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention et des informations contenues dans sa lettre du 25 février 2010.

102. Le Représentant de l'ONU et son équipe ont pour tâche de préparer, en consultation avec les coprésidents, les sessions des discussions internationales de Genève. Ils sont également chargés de préparer, d'organiser et de faciliter les réunions périodiques du Mécanisme conjoint. À cette fin, l'équipe tient une permanence téléphonique pour permettre aux parties de communiquer et d'échanger des informations en temps voulu sur toute question d'intérêt commun.

103. Le Représentant de l'ONU et son équipe conserveront un bureau à l'Office des Nations Unies à Genève, moyennant remboursement. Les membres de l'équipe se rendront régulièrement sur le terrain pour s'entretenir avec les parties concernées avant et après les discussions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint. L'équipe continuera de partager des locaux avec le PNUD et le HCR, qui lui fourniront un appui logistique.

### **Perspectives**

104. Le Représentant de l'ONU devrait continuer d'exercer ses fonctions tant que l'Organisation prendra part aux discussions internationales de Genève et aux travaux du Mécanisme conjoint. Les principaux partenaires demeurent favorables à ces deux instances, ainsi qu'à la poursuite de la participation de l'Organisation. Le rôle de cette dernière sera réexaminé en fonction de l'évolution des discussions de Genève et des travaux du Mécanisme conjoint, ainsi que des vues des principales parties prenantes.

### **Coopération avec d'autres entités**

105. Le Représentant de l'ONU et son équipe collaboreront avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont le bureau du Coordonnateur résident, le HCR et le PNUD et d'autres acteurs, en particulier pour coordonner la participation et la contribution de l'ONU aux discussions de Genève et aux travaux du Mécanisme conjoint. Le Représentant de l'ONU et son équipe entretiendront également des contacts étroits avec l'Union européenne et sa mission de surveillance en Géorgie et avec l'OSCE.

106. La mission bénéficie du soutien de l'Office des Nations Unies à Genève et du Département de l'appui aux missions en matière de gestion du personnel, de gestion budgétaire et financière et de traitement des demandes d'autorisation de voyage, entre autres tâches administratives.

### **Résultats obtenus**

107. Le 21 juin 2017, le Représentant de l'ONU a coprésidé le quarantième cycle des discussions internationales de Genève. Malgré la complexité des questions examinées, l'ONU et les autres organisations assumant la coprésidence ont réussi à maintenir le dialogue avec tous les participants. Afin de favoriser la tenue de débats éclairés, des séances d'information spéciales ont été organisées à Genève en marge des discussions officielles et, à une occasion à Gali dans le cadre du Mécanisme

conjoint. Facilitées notamment par l'ONU, elles ont enrichi les débats officiels. Deux autres cycles de discussions sont prévus en 2017.

108. La quarante-septième réunion du Mécanisme conjoint, présidée par l'ONU, s'est tenue le 28 juin 2017. Tous les participants ont activement pris part aux réunions dans une atmosphère professionnelle et ont saisi l'occasion pour tenir des pourparlers bilatéraux en marge de la réunion. Ils ont souligné l'importance du Mécanisme conjoint et réaffirmé leur détermination à continuer de participer à ses travaux à l'avenir. Six autres réunions du Mécanisme conjoint sont prévues en 2017.

### Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

109. Il est prévu que les participants aux discussions internationales de Genève et aux travaux du Mécanisme conjoint continuent de se réunir régulièrement, ce pour quoi l'appui fonctionnel et technique de l'ONU est requis. Ces deux instances demeureront essentielles pour traiter les problèmes présentant un intérêt pour toutes les parties concernées. Compte tenu de la situation sur le terrain, l'action et l'appui de la communauté internationale resteront sans doute nécessaires pour prévenir l'instabilité et faciliter des contacts réguliers et l'échange d'informations entre les parties. La stratégie de la mission est de continuer à promouvoir l'entente et de faciliter le dialogue entre les principales parties au processus de Genève.

110. En 2018, les réunions organisées dans le cadre des discussions de Genève devraient se poursuivre au même rythme, soit une fois tous les deux mois et demi ou trois mois en moyenne. Pour les préparer, le Représentant de l'ONU sera amené à participer aux visites préparatoires effectuées par les coprésidents. Les réunions du Mécanisme conjoint devraient également se poursuivre à la même fréquence, soit une fois par mois en moyenne, le Représentant de l'ONU pouvant convoquer à bref délai des réunions d'urgence. Ce dernier se tient prêt à contribuer à la prévention de tout incident préoccupant qui se produirait dans la zone relevant de sa compétence en offrant ses bons offices aux participants au Mécanisme conjoint.

111. Le Représentant de l'ONU est chargé de coordonner les activités menées par l'Organisation dans le cadre des discussions internationales de Genève et dans celui du Mécanisme conjoint. La mission continuera de s'acquitter de son mandat en coopération étroite avec les partenaires des Nations Unies participant au processus de Genève.

112. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 14

### Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif:* Promouvoir l'entente et le dialogue entre les principales parties aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Progrès dans l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des groupes de travail I (sécurité et stabilité) et II (questions humanitaires) des discussions internationales de Genève	Poursuite de la participation des parties aux discussions de Genève aux travaux des groupes de travail I et II (nombre de séances tenues dans le cadre des discussions de Genève)	Objectif	4	4	4	4
		Estimation		4	4	4
		Résultats effectifs			4	4

*Produits*

- Consultations du Représentant de l'ONU avec les participants aux discussions de Genève (10)
- Visites conjointes effectuées par les coprésidents des discussions de Genève pour préparer les séances (5)
- Établissement de notes libres thématiques par les coprésidents (2)
- Organisation de séances d'information, à l'intention des participants aux discussions de Genève, sur des questions inscrites à l'ordre du jour (4)
- Publication d'un communiqué de presse des coprésidents après chaque cycle de discussions (4)
- Établissement de rapports sur les consultations des coprésidents et les progrès des discussions de Genève (4)
- Publication périodique de comptes rendus immédiats (4)

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
b) Resserrement des liens de coopération entre les participants au Mécanisme conjoint en vue de prévenir les incidents sur le terrain et d'intervenir en cas de besoin	i) Nombre de réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint	Objectif	12	12	12	12
		Estimation		12	12	4
		Résultats effectifs			6	0
	ii) Nombre d'incidents réglés dans le cadre du Mécanisme conjoint ou des bons offices du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	Objectif	25	20	20	20
		Estimation		20	20	20
		Résultats effectifs			23	20

*Produits*

- Établissement de l'ordre du jour des réunions tenues dans le cadre du Mécanisme conjoint à partir des propositions formulées par les participants (12)
- Publication de communiqués de presse (12) et de comptes rendus (12) du Président à l'issue de chaque réunion du Mécanisme conjoint
- Établissement de notes internes à verser au dossier concernant chaque réunion du Mécanisme conjoint (12)
- Organisation de réunions d'information avec les représentants de la communauté internationale et du corps diplomatique sur le terrain (12)
- Utilisation de la permanence téléphonique (au moins 5 appels passés par semaine pour échanger des informations)
- Utilisation de la permanence téléphonique (au moins 5 appels passés par semaine pour échanger des informations)
- Établissement de rapports hebdomadaires sur la sécurité (52)
- Établissement de rapports hebdomadaires sur la situation politique (52)

**Facteurs externes**

113. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties aux discussions de Genève et au Mécanisme conjoint continuent de participer aux réunions; b) les participants aux cycles des discussions de Genève et aux réunions du Mécanisme conjoint soumettent en temps voulu les documents attendus d'eux.

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31-décembre 2017			Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif de dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	2 722,1	2 647,6	(74,5)	1 238,9	–	1 380,2	(141,3)
Dépenses opérationnelles	1 191,6	1 050,6	(141,0)	533,7	–	595,8	(62,1)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>3 913,7</b>	<b>3 698,2</b>	<b>(215,5)</b>	<b>1 772,6</b>	<b>–</b>	<b>1 976,0</b>	<b>(203,4)</b>

Tableau 16

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2017	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	1	7	–	–	–	7
Effectif proposé pour 2018	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	1	7	–	–	–	7
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

114. Le montant estimatif du solde inutilisé pendant l'exercice 2016-2017 s'explique par : a) une réduction des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international due principalement à la baisse des dépenses communes de personnel en pourcentage des traitements, compte tenu de l'évolution des dépenses observées; b) une réduction des dépenses opérationnelles s'expliquant principalement par le moindre coût des communications par réseaux commerciaux après le changement de prestataire de services téléphoniques, et par un moindre besoin de services de sécurité durant les réunions de haut niveau, les manifestations s'étant tenues dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, avec l'accord des parties.

115. Les ressources demandées pour 2018 s'élèvent à 1 772 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien de sept postes temporaires dont les titulaires sont basés à Genève [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] (1 238 900 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (533 700 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux voyages (333 900 dollars), aux installations et infrastructures (98 100 dollars), aux transports terrestres

(35 500 dollars), aux communications (16 700 dollars), à l'informatique (16 700 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (32 800 dollars).

116. En 2018, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève.

117. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique principalement par : a) la diminution des coûts afférents au personnel civil due à un taux de vacance de postes plus élevé pour le personnel recruté sur le plan international (14 % en 2018 contre 5 % en 2017) et à la prise en compte de l'échelon réel moyen par classe du personnel actuellement en poste ainsi que du ratio effectif entre les dépenses communes de personnel et les traitements, compte tenu de l'évolution des dépenses; b) la réduction des dépenses opérationnelles, essentiellement au titre des voyages, des services de sécurité, des communications par réseaux commerciaux et de la représentation.

#### **Ressources extrabudgétaires**

118. En 2017, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2018.

### **F. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie**

*(16 706 200 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

119. Le 16 février 2012, dans sa résolution [66/253 A](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial. Le 23 février 2012, les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes ont nommé Kofi Annan Envoyé spécial conjoint.

120. Le 21 mars 2012, dans une déclaration de son président ([S/PRST/2012/6](#)), le Conseil de sécurité a souscrit à un plan en six points. Conformément à ce plan, à partir du 12 avril 2012, le Gouvernement de la République arabe syrienne et les forces armées de l'opposition ont pour l'essentiel accepté le principe de l'arrêt de la violence, permettant un net apaisement pendant environ cinq semaines. Dans sa résolution [2043 \(2012\)](#) du 21 avril 2012, le Conseil a décidé de créer, pour une période initiale de 90 jours, une Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) pour contrôler le respect de la cessation de la violence armée et pour surveiller et appuyer l'application intégrale du plan en six points.

121. S'étant réunis à Genève sous les auspices de l'Envoyé spécial conjoint, les ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe d'action pour la Syrie (la Chine, la France, la Fédération de Russie, la Turquie et les États-Unis, ainsi que l'Iraq, le Koweït et le Qatar, qui représentaient les organes de la Ligue des États arabes) ont adopté le Communiqué de Genève ([S/2012/523](#)) le 30 juin 2012.

122. En raison de la recrudescence de la violence en République arabe syrienne, le mandat de la MISNUS n'a pas été renouvelé, entraînant la liquidation de la Mission le 19 août 2012.

123. Le 27 septembre 2013, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2118 \(2013\)](#), a demandé que soit organisée une conférence internationale sur la République arabe syrienne, avec la participation du Gouvernement syrien et de l'opposition, afin de parvenir à un accord sur la mise en œuvre intégrale du Communiqué de Genève. Le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, a organisé cette conférence le 22 janvier 2014 à Montreux (Suisse), qui a été suivie par deux séries de négociations entre les parties à Genève.

124. Le 10 juillet 2014, le Secrétaire général a nommé Staffan de Mistura Envoyé spécial pour la Syrie, lequel a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le 30 octobre 2014, l'Envoyé spécial a proposé la création de « zones de gel des combats », à commencer par Alep. En l'absence d'accord entre les parties, aucun gel n'a toutefois été annoncé. Le 5 mai 2015, il a lancé les Consultations de Genève pour engager un dialogue avec un large éventail d'interlocuteurs syriens, ainsi qu'avec des pays de la région et au-delà, le but étant de recenser les points de convergence qui pourraient permettre le lancement d'un processus politique.

125. En octobre 2015, à la faveur d'un nouvel élan politique aux niveaux international et régional tendant à parvenir à un règlement politique du conflit en République arabe syrienne, le Groupe international de soutien pour la Syrie, coprésidé par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, a été créé et quatre déclarations politiques (le 30 octobre et le 14 novembre 2015 et le 11 février et le 17 mai 2016) et deux résolutions du Conseil de sécurité [[2254 \(2015\)](#) et [2268 \(2016\)](#)] ont été adoptées.

126. Dans ce cadre, par ses résolutions [2254 \(2015\)](#) et [2268 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a chargé l'Envoyé spécial : a) d'organiser des négociations officielles entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition sur la transition politique; b) d'appuyer les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie dans le contrôle de la cessation des hostilités; c) d'appuyer les groupes de travail du Groupe international de soutien chargés des questions humanitaires et du cessez-le-feu; d) de contribuer à l'établissement des rapports que le Secrétaire général est tenu de lui présenter. Dans ces résolutions, le Conseil de sécurité a en outre demandé aux États Membres de prévenir et de réprimer les actes de terrorisme commis en particulier par l'EIIL et le Front el-Nosra et a également noté que le cessez-le-feu ne s'appliquerait pas à ces groupes.

127. Compte tenu de ce qui précède, l'Envoyé spécial a organisé à Genève trois séries de négociations entre Syriens, tenues sous la forme de pourparlers indirects, entre janvier et avril 2016.

128. En ce qui concerne la cessation des hostilités, le Groupe international de soutien pour la Syrie a créé le Groupe de travail sur le cessez-le-feu. Conformément à la résolution [2268 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial assure le secrétariat du Groupe de travail, et appuie le contrôle de la cessation des hostilités grâce à un centre d'opérations à Genève. Depuis l'automne 2016, le Bureau de l'Envoyé spécial assure la présidence par intérim du Groupe de travail, par délégation des coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie.

129. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial organise les réunions et coordonne l'action du groupe de travail du Groupe international de soutien pour la Syrie chargé des questions humanitaires, dont la mission est de traiter les affaires urgentes relatives à la mise en œuvre des paragraphes 12 et 13 de la résolution [2254 \(2015\)](#), y compris la levée de tous les sièges en République arabe syrienne, l'obtention d'un accès humanitaire sans entrave et durable aux zones assiégées et difficiles d'accès, et la protection des civils. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

en République arabe syrienne, le Bureau préside le Groupe de travail et assure son secrétariat.

130. Pendant le reste de l'année 2016, le Bureau de l'Envoyé spécial a appuyé les efforts déployés par les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie en vue de rétablir la cessation des hostilités et le 6 octobre 2016, il a lancé une initiative politique pour réduire la violence qui embrasait la ville d'Alep. Le Bureau a en outre œuvré en faveur d'une ouverture plus large de l'accès humanitaire aux zones assiégées et difficiles d'accès dans le pays.

131. Le 29 décembre 2016, les gouvernements de la Fédération de Russie et de la Turquie ont annoncé un cessez-le-feu sur tout le territoire de la République arabe syrienne devant prendre effet le 30 décembre 2016. Le Conseil de sécurité a salué ces efforts et a pris note du cessez-le-feu dans sa résolution [2336 \(2016\)](#). Des réunions régulières entre les trois États garants (la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie et la Turquie), ainsi qu'entre le Gouvernement syrien et un certain nombre de groupes d'opposition armés, se tiennent à Astana (Kazakhstan) pour consolider le cessez-le-feu. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie apporte un appui technique aux réunions d'Astana.

132. L'Envoyé spécial a organisé trois nouvelles séries de pourparlers entre Syriens à Genève entre février et mai 2017. Le 19 mai 2017, l'Envoyé spécial a annoncé le lancement d'un processus consultatif technique sur les questions constitutionnelles et juridiques soulevées dans le cadre des sessions officielles des négociations. Des consultations techniques ont été organisées séparément avec des experts du Gouvernement et de l'opposition au premier semestre de l'année 2017.

133. Grâce à l'appui du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes, deux plateformes créées pour mener des consultations régulières avec la société civile et les femmes et garantir ainsi un processus politique inclusif, l'Envoyé spécial a établi des contacts avec plus de 300 organisations de la société civile syrienne, y compris des groupes de femmes, représentant diverses opinions politiques.

#### **Coopération avec d'autres entités**

134. Le Bureau de l'Envoyé spécial bénéficie de l'appui fonctionnel et administratif du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions. Dans l'exécution de sa mission de bons offices, l'Envoyé spécial et son bureau continueront de se concerter et de coordonner étroitement leur action avec le Département des affaires politiques, les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales concernées dans la région et, le cas échéant, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCDH, le HCR et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La coopération se poursuivra avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en République arabe syrienne et dans la région et avec l'équipe de pays des Nations Unies par l'intermédiaire du Bureau de l'Envoyé spécial à Damas. En outre, tous les organismes travaillant en République arabe syrienne sont représentés au siège de l'Équipe spéciale interorganisations pour la crise syrienne, qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits de l'homme. De plus, le Bureau collabore avec la Norvège, la Suède, la Suisse, l'Union européenne, le Norwegian Centre for Conflict Resolution et Swisspeace dans la mise en œuvre des activités du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes.

135. Suivant les principes de la stratégie globale d'appui aux missions, le Bureau de l'Envoyé spécial continuera de mettre à profit les moyens administratifs et logistiques du Centre de services mondial à Brindisi (Italie), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Le Bureau a aussi établi un mémorandum d'accord avec l'Office des Nations Unies à Genève pour la fourniture de services d'appui et de coordination à Genève sur la base du remboursement des coûts.

### **Résultats obtenus**

136. Les résultats obtenus par le Bureau de janvier à juin 2017 sont liés aux activités qu'il a entreprises en vue de mettre fin à la violence et de parvenir à un règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne. On retiendra notamment la poursuite des pourparlers entre Syriens et des consultations techniques avec le Gouvernement syrien et l'opposition, l'appui technique apporté aux pays garants du cessez-le-feu instauré le 30 décembre 2016 et la collaboration avec le Groupe international de soutien pour la Syrie et les membres du Conseil de sécurité, en vue de réduire le niveau de violence, d'accroître l'accès humanitaire et de fournir, dans une démarche graduelle, une base à partir de laquelle construire une solution politique globale. En outre, l'Envoyé spécial a continué de tenir des réunions techniques et de procéder à de vastes consultations avec d'autres États Membres concernés, des organisations de la société civile et des représentants de femmes.

### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

137. Les fonctions générales de l'Envoyé spécial en 2018 devraient être les suivantes :

a) Assurer les bons offices du Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement politique et pacifique du conflit. À cette fin, l'Envoyé spécial continuera d'organiser des pourparlers entre Syriens conformément à la résolution 2254 (2015), ainsi que les processus connexes; de procéder à de vastes consultations avec les parties prenantes aux niveaux national et international, y compris les États voisins et d'autres gouvernements concernés par le conflit ou ayant une influence sur les parties syriennes, les autorités syriennes, les groupes d'opposition, les groupes armés, les représentants de femmes et les organisations de la société civile. En consultation avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, il conseillera le Secrétaire général sur le processus politique;

b) Collaborer avec les États membres du Groupe international de soutien pour la Syrie, les participants aux réunions d'Astana, toutes les parties et organisations de la société civile syriennes concernées, et les entités des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et autres organisations, pour mettre fin à la violence et faciliter l'acheminement sans entrave et durable de l'aide humanitaire. Selon que de besoin, l'Envoyé spécial entretiendra des relations étroites avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Coordonnateur des secours d'urgence et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies pertinents, ainsi qu'avec le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge arabe syrien, pour soutenir leurs efforts, essentiellement par le biais de son bureau à Damas;

c) Présenter des comptes rendus au Conseil de sécurité et/ou à l'Assemblée générale, selon que de besoin.

138. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 17

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**

*Objectif* : Parvenir, par des moyens pacifiques et en associant toutes les parties, à un règlement politique du conflit syrien dirigé par les Syriens de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Progrès accomplis aux fins de la cessation des violences	Absence de violence à motivation politique en République arabe syrienne	Objectif	Oui	Oui	Pas atteint	Pas atteint
		Estimation		Pas atteint	Pas atteint	Pas atteint
		Résultats effectifs			Pas atteint	Pas atteint

*Produits*

- Expertise technique pour les réunions des pays garants du cessez-le-feu instauré le 29 décembre 2016 (10)
- Réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu et réunions connexes en appui aux parties syriennes et aux membres du Groupe international de soutien pour la Syrie dans les négociations et la mise en œuvre d'un cessez-le-feu national (100)
- Exposés et séances d'information à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des autres organismes des Nations Unies concernés, ainsi que de la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales et de la communauté diplomatique, concernant la situation politique et les conditions de sécurité en Syrie et les efforts déployés par l'Envoyé spécial (25)
- Déclarations à la presse soulignant l'importance d'engager un dialogue politique, de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire (24)
- Présentations de fond, y compris à des organes de presse, soulignant l'importance d'engager un dialogue politique, de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire (104)
- Entretiens dans des grands organes de presse soulignant l'importance d'engager un dialogue politique, de mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme et de garantir l'accès humanitaire (24)

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
b) Progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place, dans un climat exempt de violence, d'un processus politique associant toutes les parties et dirigé par les Syriens qui permette d'assurer une transition politique et de répondre concrètement aux aspirations et aux préoccupations légitimes du peuple syrien	i) Nombre de réunions tenues entre des représentants du Gouvernement et de l'ensemble des groupes d'opposition syriens dans le cadre d'un processus politique crédible et global	Objectif	500	500	100	60
		Estimation		150	350	150
		Résultats effectifs			275	275
	ii) Élaboration d'une feuille de route ou conclusion d'un accord concernant une solution conforme à la volonté et aux aspirations légitimes du peuple syrien, garantissant le plein respect de leurs droits fondamentaux	Objectif	1	1	1	1
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			–	–
	iii) Nombre de réunions relatives au processus politique qui associent des représentants d'organisations de la société civile	Objectif	200	200		
		Estimation		180	100	
		Résultats effectifs			–	–

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
	iv) Nombre de réunions relatives au processus politique qui associent des représentants de femmes et d'organisations féminines	Objectif	100	80		
		Estimation		80	35	
		Résultats effectifs			41	–

#### Produits

- Organisation de missions de bons offices et de pourparlers, de consultations et de négociations avec tous les acteurs et parties concernés aux niveaux national, régional et international, l'objectif étant de trouver un règlement politique au conflit syrien (350)
- Tenue de réunions et d'ateliers à l'intention de toutes les parties prenantes syriennes sur des sujets liés aux pourparlers de paix, tels que les droits de l'homme et l'accès humanitaire (8)
- Visites régulières en Syrie et dans d'autres pays en vue de promouvoir une solution politique au conflit syrien (30)
- Facilitation de rencontres directes et indirectes entre les représentants du Gouvernement et ceux d'une large frange des groupes d'opposition syriens en vue de parvenir à un accord mettant fin au conflit et de proposer une solution politique acceptable par tous les intéressés (85)

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
c) Amélioration de la situation des droits de l'homme	Nombre de réunions tenues avec les parties syriennes et d'autres parties intéressées en vue de faciliter la libération de personnes détenues et faites prisonnières dans le cadre des événements survenus depuis mars 2011	Objectif	60	50	50	50
		Estimation		70	50	50
		Résultats effectifs			30	40

#### Produits

- Mécanisme chargé de coordonner la libération des détenus (1)

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
d) Amélioration de l'accès des personnes dans le besoin à l'aide humanitaire	Pourcentage de personnes dans le besoin qui reçoivent l'aide humanitaire internationale	Objectif	100	100	100	100
		Estimation		80	80	74
		Résultats effectifs			83	80

#### Produits

- Réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire avec tous les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie et réunions connexes tenues en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, en particulier dans les zones assiégées et difficiles d'accès (104)

### Facteurs externes

139. L'objectif sera atteint si toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international coopèrent avec l'Envoyé spécial.

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31 décembre 2017			Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018		Analyse de l'écart 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif : dépassement/ (solde inutilisé)	Total Montants nécessaires	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Écart Augmentation/ (diminution)
			(3) = (2) - (1)				
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police		9,6	9,6	-	-	-	-
Personnel civil	15 841,7	15 253,4	(588,3)	7 534,4	-	7 188,1	346,3
Dépenses opérationnelles	15 410,6	15 989,3	578,7	9 171,8	128,4	9 163,7	8,1
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>31 252,3</b>	<b>31 252,3</b>	<b>-</b>	<b>16 706,2</b>	<b>128,4</b>	<b>16 351,8</b>	<b>354,4</b>

Tableau 19

#### Postes temporaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2017	1	1	1	3	8	16	12	1	43	10	9	62	-	32	-	94
Effectif proposé pour 2018	1	1	1	3	8	16	12	1	43	10	9	62	-	32	-	94
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

140. En 2016-2017, alors que le montant approuvé pour la mission devrait être intégralement utilisé, la sous-utilisation prévue des crédits au titre du personnel civil est due aux retards de recrutement qu'occasionne l'approbation des visas pour le personnel international et au fait que l'échelon réel moyen par classe est moins élevé pour le personnel national actuellement en poste. Le dépassement prévu au titre des dépenses opérationnelles s'explique par l'augmentation des dépenses au titre des consultants et des fournitures, services et matériel divers liés aux services d'appui des conférences, réunions et pourparlers de paix plus fréquents et plus longs organisés à Genève pour tenir compte de l'évolution de la situation en 2017, augmentation compensée pour partie par des frais moins élevés que prévu pour la location de locaux à Damas en 2016.

141. Le montant des dépenses à prévoir en 2018 pour le Bureau de l'Envoyé spécial s'élève à 16 706 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvre les dépenses liées au personnel civil (7 534 400 dollars) pour 94 postes

temporaires (1 Secrétaire général adjoint, 1 Sous-Secrétaire général, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 16 P-4, 12 P-3, 1 P-2, 10 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux (Autres classes) et 32 agents locaux), ainsi que les dépenses opérationnelles (9 171 800 dollars) au titre des consultants (200 000 dollars), des voyages (1 956 600 dollars), des installations et infrastructures (4 486 800 dollars), des transports terrestres (375 700 dollars), des communications (293 700 dollars), de l'informatique (255 100 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (1 603 900 dollars).

142. En 2018, aucun changement n'est proposé quant au nombre et au rang des postes affectés au Bureau. Le nombre de postes temporaires proposés pour la composante opérationnelle de la mission est de 52, dont 33 seront basés à Genève [1 Secrétaire général adjoint, 1 Sous-secrétaire général, 3 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 7 agents des services généraux (Autres classes)], 16 à Damas (1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 agent du Service mobile et 4 agents locaux) et 3 à New York [1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)].

143. Le nombre de postes temporaires proposés pour la composante Sécurité est de 22, tous basés à Damas (1 P-4, 5 agents du Service mobile et 16 agents locaux).

144. Le nombre de postes temporaires proposés pour la composante Appui est de 20, dont 3 seront basés à Genève (1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] et 17 à Damas (1 P-4, 4 agents du Service mobile et 12 agents locaux).

145. L'écart (à la hausse) entre les ressources demandées pour 2018 et le budget approuvé pour 2017 est essentiellement dû à l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil. L'augmentation au titre du personnel civil tient essentiellement au fait que l'échelon réel moyen par classe est plus élevé pour le personnel actuellement en poste et au ratio entre les dépenses communes de personnel et les coûts salariaux effectifs fondé sur les tendances moyennes observées pour le personnel international.

#### **Ressources extrabudgétaires**

146. En 2017, des ressources extrabudgétaires estimées à 500 000 dollars ont été utilisées pour appuyer le Bureau de l'Envoyé spécial, y compris les coûts directs au titre des négociations entre Syriens menées par l'Envoyé spécial à Genève. Des ressources extrabudgétaires ont également été utilisées pour couvrir les besoins des activités de planification et d'appui postérieures à l'accord au Siège à New York. En 2018, les travaux du Bureau de l'Envoyé spécial seront soutenus par le fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des affaires politiques, lequel fournira des fonds supplémentaires pour la prise en charge des activités imprévues ou plus importantes que prévu qui seront menées au cours de l'année. En particulier, le fonds d'affectation spéciale assurera le financement des négociations entre Syriens, de l'appui technique au processus d'Astana, des réunions entre interlocuteurs internationaux et régionaux, des réunions de représentants syriens (y compris le Bureau d'aide à la société civile) et des travaux des consultants. Pour 2018, on prévoit 750 000 million de dollars de ressources extrabudgétaires. En 2017, quatre postes de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3) sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il est prévu de maintenir ces postes temporaires en 2018.

## G. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

(1 418 000 dollars)

### Historique, mandat et objectif

147. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a été créé en juillet 2011 à la suite d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2011/474 et S/2011/475). D'autres lettres, échangées en 2016 (S/2016/258 et S/2016/259), ont confirmé la création et le mandat du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud. Le Bureau appuie l'instauration et le maintien de relations pacifiques et de bon voisinage entre le Soudan et le Soudan du Sud en assurant des missions de bons offices au nom du Secrétaire général. Il collabore notamment avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans le cadre de l'application de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a engagé le Soudan et le Soudan du Sud à parvenir à un accord sur des questions cruciales, notamment : a) les modalités d'application des dispositions de l'Accord de paix global qui n'ont pas encore été mises en œuvre, y compris un règlement politique, entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N), du conflit dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional; b) les principaux arrangements nécessaires après la partition pour instaurer des rapports de bon voisinage entre les parties.

148. Le 27 septembre 2012, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ont signé, à Addis-Abeba, neuf accords conclus sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui résolu du Bureau de l'Envoyé spécial. Dans l'Accord de coopération global, les parties ont réaffirmé leur attachement au principe fondamental de l'établissement de deux États voisins viables, le Soudan et le Soudan du Sud, coopérant l'un avec l'autre. Les huit autres accords portaient sur le pétrole, le commerce international, la banque, certaines questions d'ordre économique, les pensions, les questions de la frontière, le statut des ressortissants de chacun des États dans l'autre pays et les arrangements en matière de sécurité. Les mécanismes communs prévus dans ces accords ont été mis en place, mais peu de progrès ont été réalisés dans leur application aux fins du règlement des questions en suspens. Par ailleurs, malgré un engagement continu et les navettes diplomatiques entre les deux Gouvernements, aucune avancée n'a été réalisée en ce qui concerne les arrangements provisoires dans la zone d'Abyei et le statut final de celle-ci.

149. La lenteur des progrès accomplis en vue d'améliorer les relations entre les deux pays s'explique par les conflits internes qui accaparent l'attention de chacun des pays et la détournent du règlement des questions bilatérales en suspens. Le Soudan du Sud, en particulier, se trouve actuellement dans une situation de crise, depuis la reprise des combats en juillet 2016. Le Bureau de l'Envoyé spécial appuie les efforts régionaux déployés par l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour dégager des solutions politiques face aux conflits internes dans chaque pays.

150. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud appuie depuis longtemps le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan mais, pour ce qui est du Soudan du Sud, le soutien que l'ONU apporte à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à l'Union africaine a été de nouveau confirmé lors d'une réunion consultative conjointe, qui a rassemblé les dirigeants des trois organisations en

janvier 2017, en marge du Sommet de l'Union africaine. Les trois organisations sont convenues de collaborer pour trouver une solution politique sans exclusive et durable au conflit, dans le cadre de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et ont tout particulièrement encouragé le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, l'ancien Président malien Alpha Oumar Konaré, à entreprendre activement une navette diplomatique, en étroite consultation avec l'ONU et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui sont notamment appuyées par le Bureau de l'Envoyé spécial. À sa 7 906<sup>e</sup> séance, le 23 mars 2017, le Conseil de sécurité s'est de nouveau exprimé en faveur d'une collaboration trilatérale et a examiné le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud. Après l'échec de l'Accord de paix de 2015, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud s'est employé activement, en collaboration avec d'autres entités, à trouver une solution politique qui recueille l'approbation régionale. Dans la mesure où son bureau se trouve dans les mêmes locaux que ceux de l'Union africaine et du bureau du Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et qu'il est en contact avec les représentants des États membres de ladite Autorité, les partis d'opposition et les envoyés de la Troïka (États-Unis, Royaume-Uni, et Norvège), le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a été invité ou appelé à nouer un dialogue avec toutes ces parties prenantes à Addis-Abeba, Bruxelles, New York, Djouba et Khartoum, ou à y organiser des réunions.

#### **Coopération avec d'autres entités**

151. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera d'apporter son plein appui à l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à l'Union africaine – à la fois au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan et au Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud – et de coordonner son action avec celles-ci. Il continuera également de travailler en étroite collaboration et coordination avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, ainsi que de mener des consultations avec des partenaires internationaux et régionaux, notamment les États voisins, les pays donateurs et les membres du Conseil de sécurité. La coordination avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations internationales demeure également prioritaire, comme en témoigne, entre autres, la concertation étroite établie avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et le PNUD sur la question de l'accès humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Sur le plan administratif, le Bureau de l'Envoyé spécial continuera d'être appuyé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, ainsi que par la MINUAD et la MINUSS, respectivement à Khartoum et Djouba.

#### **Résultats obtenus**

152. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de collaborer activement avec les principaux responsables dans les deux pays et d'autres parties prenantes afin de favoriser le règlement des questions en suspens découlant de l'Accord de paix global et de convenir d'arrangements renforçant les relations bilatérales, ainsi que de traiter les conflits internes connexes dans chacun des deux pays faisant obstacle à la normalisation des relations bilatérales. Le Bureau a également coopéré avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement et leur a apporté un appui, notamment en effectuant des analyses et en contribuant à la levée des obstacles aux processus de paix dans les deux pays.

153. Il n'y a eu que peu de progrès en ce qui concerne les deux principales questions en suspens émanant de l'Accord de paix global. Pour ce qui est de la zone d'Abyei, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud n'ont accompli aucun progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 ou le règlement de la question du statut final du territoire. En outre, le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis mars 2015. Conscient que le règlement de la question du statut final d'Abyei serait reporté à une date ultérieure, l'Envoyé spécial a noué le dialogue avec les autorités de Djouba et de Khartoum en vue d'encourager les deux parties à établir, en attendant que la question soit réglée, des institutions qui faciliteraient l'appui aux communautés dans la zone.

154. Le conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu n'est toujours pas réglé. En août 2016, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a, avec l'appui résolu du Bureau de l'Envoyé spécial, convoqué les parties pour discuter des questions de l'acheminement de l'aide humanitaire et d'un accord sur une feuille de route qui prévoirait les prochaines étapes du processus de paix, notamment les pourparlers sur la cessation des hostilités, les négociations politiques sur le règlement des conflits dans les deux zones et au Darfour, et les solutions garantissant la participation de l'opposition à un dialogue national ouvert. Toutefois, les parties ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur l'acheminement de l'aide humanitaire, et en octobre 2016, le dialogue national s'est achevé sans que les principaux partis de l'opposition et groupes armés n'y aient participé, ce qui a retardé le processus. L'impasse entre le Gouvernement et le MPLS-N s'agissant de l'acheminement par voie aérienne de médicaments dans les deux zones, organisé par les États-Unis, a retardé les services humanitaires et bloqué les progrès concernant l'accord conjoint de cessation des hostilités. La crise interne qui a éclaté en mars 2017 au sein de la direction du MPLS-N risque en outre de retarder davantage les pourparlers. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et le Bureau de l'Envoyé spécial ont maintenu le dialogue avec le Gouvernement et les groupes d'opposition en vue de dégager un processus politique plus ouvert et demandé aux principaux partenaires internationaux de les aider à obtenir un accord sur la question de l'aide humanitaire et à accélérer l'obtention d'un accord sur la cessation des hostilités. Celle-ci permettrait à toutes les parties de participer activement à la négociation d'un nouveau contrat social et d'une paix durable.

155. En ce qui concerne les accords de coopération entre les deux pays, la zone frontalière démilitarisée et sécurisée n'est pas encore opérationnelle, alors que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité (le principal mécanisme chargé de traiter les questions relatives à la sécurité à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud) avait pourtant déjà conclu un accord sur les coordonnées de la ligne médiane et le retrait effectif des forces de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Des progrès limités ont été accomplis dans la mise en œuvre de certaines conclusions de la réunion tenue en juin 2016 par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, en particulier s'agissant : de l'engagement des deux pays à ouvrir 10 couloirs transfrontaliers, en commençant par quatre à court terme (trois ont été ouverts à des fins humanitaires, un autre est en cours d'examen); du rétablissement des lignes de communication directe entre les chefs des services de renseignement militaire; du renforcement des relations entre les services de renseignement des deux pays par l'échange d'informations. Toutefois, aucun progrès n'a été réalisé s'agissant : de la réactivation, pourtant convenue, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; des réunions du Comité mixte de sécurité, qui ne s'est pas réuni depuis septembre 2016; de l'activation des mécanismes chargés de la question de la criminalité et du terrorisme transnationaux. Par ailleurs, les parties ont régulièrement continué de s'accuser mutuellement de soutenir ou d'héberger les rebelles du camp adverse. Néanmoins, elles ont trouvé un terrain d'entente dans le

secteur pétrolier. En effet, les deux pays auraient conclu un accord en février 2017, adoptant ainsi un dispositif souple sur les redevances versées au Soudan pour le transport, le transit et le traitement du pétrole.

156. Si les parties sont convenues de reprendre les réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité à intervalles réguliers, celles-ci ont été reportées à plusieurs reprises à la demande de Soudan du Sud, en raison des difficultés persistantes qu'il traversait. Face aux préoccupations exprimées par le Conseil de sécurité concernant la lenteur de la mise en œuvre des décisions antérieures, en particulier en ce qui concerne la poursuite du financement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière si celui-ci n'est pas pleinement opérationnel, les parties se sont finalement réunies en session extraordinaire les 14 et 15 mai 2017. Elles ont décidé de prendre des mesures d'urgence concrètes pour activer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et faciliter son fonctionnement, se sont de nouveau engagées à mettre en œuvre les décisions antérieures du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, et sont convenues de reprendre les réunions du Comité mixte de sécurité. Le Bureau de l'Envoyé spécial a aidé le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à organiser les réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et à associer les parties à cet égard. Il continuera d'encourager l'application de tous les accords de coopération.

157. Au Soudan du Sud, la crise interne a pris un nouveau tournant en juillet 2016, lorsque le Vice-Président Riek Machar et d'autres membres du M/APLS dans l'opposition ont fui le pays, après la reprise des affrontements à Djouba. Depuis, le Bureau de l'Envoyé spécial, en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et la MINUSS, a réaffirmé son appui à l'action de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en engageant les parties à Djouba et hors du Soudan du Sud, les pays de la région et la communauté internationale à trouver une solution politique à la crise. Le Haut-Représentant de l'Union africaine et Festus Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et ancien Président du Botswana, ainsi que l'Envoyé spécial des Nations Unies, ont tous trois entrepris une navette diplomatique en vue de lancer un processus politique auquel chaque partie pourrait s'associer. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également cherché à établir des relations de travail étroites et une stratégie commune entre les trois organisations. Toutefois, le Gouvernement sud-soudanais a continué de refuser de rencontrer l'ancien Premier Vice-Président, Riek Machar. Les défections au sein des deux parties ont donné lieu à la création de nouvelles forces d'opposition, qui se positionnent actuellement sur le plan politique et militaire. Parallèlement, l'initiative de dialogue national, proposée par le Président Salva Kiir en décembre 2016, ne s'est pas concrétisée et, n'étant pas suffisamment ouverte, continue d'être rejetée par l'opposition actuelle.

### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

158. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera de s'attacher à aider les parties à résoudre les deux principales questions en suspens en ce qui concerne l'application de la résolution [2046 \(2012\)](#), à savoir le conflit du Kordofan méridional et du Nil Bleu au Soudan, et la mise en place d'arrangements provisoires pour déterminer le statut définitif d'Abyei. Il continuera également d'appuyer les efforts visant à parvenir à un accord sur un calendrier pour la démarcation de la frontière et un mécanisme de règlement des différends pour les zones frontalières contestées. Il importe que l'Envoyé spécial continue de mobiliser de façon soutenue les parties

prenantes dans les deux pays pour stabiliser la situation en matière de sécurité et, à terme, trouver une solution durable à ces problèmes.

159. L'Envoyé spécial continuera également d'œuvrer à l'instauration et à la consolidation de relations pacifiques et stables entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il fera régulièrement la navette entre les deux pays et se rendra dans les pays de la région et dans d'autres lieux pour y tenir toutes consultations nécessaires.

160. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuera d'appuyer les efforts déployés, notamment par l'Union africaine, par l'intermédiaire de la navette diplomatique assurée par le Haut-Représentant, ainsi que par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en vue de mettre fin aux conflits internes au Soudan et au Soudan du Sud par l'intermédiaire de processus globaux et ouverts à toutes les parties. L'Envoyé spécial participera à tous les cycles de négociations menés sous les auspices du Haut-Représentant au Soudan, et aux négociations menées sous l'égide de l'Union africaine, de son Bureau du Haut-Représentant et de l'Autorité, concernant le Soudan du Sud. Il continuera d'assurer les bons offices du Secrétaire général dans les huit États membres de l'Autorité, en vue d'appuyer ces efforts, et à donner suite aux requêtes du Conseil de sécurité concernant le Soudan et le Soudan du Sud.

161. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 20

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Appuyer le processus de négociation pour consolider la paix et la stabilité entre le Soudan et le Soudan du Sud et à l'intérieur de ces pays grâce à la mobilisation politique

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Mise en œuvre d'accords bilatéraux	i) Mise en place de l'Administration de la zone d'Abeyi	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	ii) Retrait total des forces armées et des forces de police de la zone d'Abeyi	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	iii) Mise en service intégrale du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et mise en place complète de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	iv) Cessation des hostilités et conclusion d'un accord relatif aux arrangements en matière de sécurité et aux dispositions politiques dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018	2017	2016	2015	
b) Achèvement des négociations sur les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud	v) Accès humanitaire pour les populations vulnérables dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	i) Accord entre le Soudan et le Soudan du Sud sur un calendrier pour la démarcation de la frontière et la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends territoriaux	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
c) Consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud	ii) Accord entre le Soudan et le Soudan du Sud sur le processus devant conduire à la détermination du statut final de la zone d'Abyei	Objectif	Oui	Oui	Oui	Oui
		Estimation		Non	Non	Non
		Résultats effectifs			Non	Non
	i) Application effective et rapide de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud	Objectif	Oui	Oui	Non	
		Estimation		Oui	Oui	Non
		Résultats effectifs			Oui	Non
ii) Mise en œuvre crédible et sans exclusive des conclusions du dialogue national soudanais	Objectif	Oui				
	Estimation		Oui			
	Résultats effectifs			Non		

#### Produits

- Concertation et consultations régulières avec les autorités du Soudan et du Soudan du Sud et les autres parties et acteurs concernés sur toutes les questions relatives au processus de consolidation de la paix, concernant : a) l'application d'accords bilatéraux; b) l'achèvement des négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur les questions en suspens; c) la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud (6 visites dans chacun des deux pays)
- Prestation de conseils ou d'assistance technique dans le cadre de réunions et de consultations régulières avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement portant sur : a) l'application d'accords bilatéraux; b) l'achèvement des négociations sur les questions en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud; c) la consolidation de la paix et de la stabilité au Soudan et au Soudan du Sud (50 réunions/consultations)
- Dialogue et consultations périodiques avec les principaux États Membres concernés, notamment les pays de la région et les États voisins, en vue d'élaborer et de promouvoir des stratégies communes (12 réunions/consultations)
- Notes d'information semestrielles de l'Envoyé spécial au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur diverses questions connexes (2 notes d'informations)

#### Facteurs externes

162. L'objectif devrait être atteint, sous réserve que les dirigeants et leurs communautés respectives fassent preuve de la volonté politique nécessaire, en particulier face aux crises internes que connaissent les deux pays, et que la communauté internationale continue d'appuyer.

## Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

## Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31 décembre 2017			Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif : dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
Personnel civil	2 288,4	2 637,2	348,8	1 155,9	–	1 110,4	45,5
Dépenses opérationnelles	549,1	528,1	(21,0)	262,1	2,3	276,9	(14,8)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 837,5</b>	<b>3 165,3</b>	<b>327,8</b>	<b>1 418,0</b>	<b>2,3</b>	<b>1 387,3</b>	<b>30,7</b>

Tableau 22

## Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2017	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Effectif proposé pour 2018	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

163. Le dépassement prévu pour 2016-2017 s'explique principalement par : a) un taux de rotation élevé du personnel recruté sur le plan international plus élevé, qui a entraîné une hausse des dépenses communes de personnel; b) des taux effectifs de vacance de postes inférieurs aux prévisions concernant le personnel recruté sur le plan national; c) des coûts plus élevés que prévu concernant le personnel recruté sur le plan national et sur le plan international, compte tenu de l'échelon réel par classe et du ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs du personnel actuellement en poste. Le dépassement est en partie compensé par la baisse des besoins opérationnels, notamment au titre des voyages (découlant de l'utilisation accrue de diverses solutions de téléconférence) et des services médicaux (la contribution du Bureau au Centre médical des Nations Unies étant inférieure aux prévisions).

164. Le montant des ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour 2018 s'élève à 1 418 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il permettra de financer les traitements et dépenses communes de personnel afférents aux neuf postes reconduits (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL) (1 155 900 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (262 100 dollars),

qui se répartissent comme suit : voyages (171 900 dollars), installations et infrastructures (12 300 dollars), transports terrestres (8 300 dollars), communications (36 000 dollars), informatique (16 100 dollars), services médicaux (4 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (12 900 dollars).

165. Aucun changement n'est prévu pour 2018 quant au nombre et à la classe des postes affectés au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud.

166. La variation (hausse) entre les ressources demandées pour 2018 et le budget approuvé pour 2017 est principalement due à l'augmentation des besoins au titre du personnel national et international, qui s'explique par : a) l'application, pour le personnel recruté sur le plan national, d'un taux de vacance de postes moins élevé en 2018 qu'en 2017, compte tenu des taux de vacance effectifs de 2017; b) l'introduction, à compter de septembre 2016, du barème des traitements révisé du personnel recruté sur le plan national affecté à Khartoum; c) le calcul des montants sur la base l'échelon réel moyen par classe des membres du personnel en poste et du ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, au vu des tendances observées en matière de dépenses. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des dépenses opérationnelles, prévue principalement au titre des voyages en raison de l'utilisation de diverses solutions de téléconférence.

#### **Ressources extrabudgétaires**

167. En 2017, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a reçu un montant estimé à 188 100 dollars au titre des ressources extrabudgétaires afin de se procurer des services de conseil ainsi qu'un appui administratif temporaire. Aucune ressource extrabudgétaire ne sera mise à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud en 2018.

## **H. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs**

*(3 742 600 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

168. Le 24 février 2013, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui définit les principales mesures nécessaires aux niveaux national, régional et international pour mettre fin aux conflits récurrents dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Kenya et le Soudan y ont adhéré en janvier 2014. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été installé à Nairobi en 2013, avec pour mission d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre. De plus, comme suite à ses résolutions antérieures pertinentes, dans sa résolution 2348 (2017), le Conseil de sécurité a demandé à l'Envoyé spécial de continuer à se mobiliser en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région, notamment en favorisant la tenue rapide d'élections nationales crédibles et ouvertes à tous et en ouvrant un dialogue régional.

169. En mars 2016, le Conseil de sécurité a pris note de la feuille de route de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, dont l'objectif est d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre (S/PRST/2016/2). La feuille de route recense neuf

priorités qui doivent permettre à l'Envoyé spécial de s'acquitter efficacement de son mandat. De plus, le Conseil de sécurité a pris note du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, qui harmonise entre elles les interventions des Nations Unies en matière de programmes destinées à appuyer les objectifs politiques de l'Accord-cadre.

### **Coopération avec d'autres entités**

170. Le Bureau de l'Envoyé spécial collabore étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en particulier pour ce qui concerne la concrétisation des engagements pris aux niveaux national et régional conformément à l'Accord-cadre et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il va aussi coopérer avec la MINUSS et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ainsi qu'avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, afin d'optimiser les synergies aux fins de la mise en œuvre du mandat et d'éviter tout chevauchements d'activités.

171. Le Bureau de l'Envoyé spécial collabore avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région afin de donner véritablement effet au Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

172. Le Bureau de l'Envoyé spécial collabore d'une part avec le Centre de services régional d'Entebbe, qui lui apporte des éléments d'appui administratif n'ayant pas besoin d'être fournis localement, et, d'autre part, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui lui apporte les éléments d'appui administratif ayant besoin d'être fournis sur place, afin de pouvoir bénéficier de services rapides et efficaces. Les services du Centre de services régional d'Entebbe et de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont fournis moyennant le remboursement des coûts.

### **Résultats obtenus**

173. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué d'aider les pays signataires à donner effet à l'Accord-cadre. En partenariat avec les institutions garantes, il a également poursuivi ses efforts en faveur de la réforme des structures de gouvernance de l'Accord-cadre afin de renforcer l'appropriation régionale et la participation à sa mise en œuvre. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également appuyé la mobilisation de ressources en faveur du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs et de sa mise en œuvre globale.

174. En 2017, le Bureau de l'Envoyé spécial a obtenu les résultats suivants : a) missions de bons offices au service des parties prenantes en faveur de la neutralisation des forces négatives, en coordination avec la MONUSCO, afin d'encourager la reprise des réunions conjointes d'évaluation lancées en 2016 entre la République démocratique du Congo et des combattants de l'ex-M23 concernant l'application de la Déclaration de Nairobi (2013) et le rapatriement des combattants de l'ex-M23 du Rwanda et de l'Ouganda vers la République démocratique du Congo; b) missions de bons offices, en coordination avec la MONUSCO, afin de trouver une solution régionale pour les membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition se trouvant actuellement en République démocratique du Congo; c) appui au dialogue national en République démocratique du Congo, en coordination avec la MONUSCO, afin que toutes les parties prenantes nationales et les partenaires régionaux et internationaux y participent et soutiennent la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016; d) appui au dialogue mené par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) au Burundi, afin d'apporter un

appui international solide au facilitateur de la CAE; e) appui à la concrétisation des engagements définis dans l'Accord-cadre, par différents moyens dont : i) l'élaboration des comptes rendus des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> réunions du Comité d'appui technique, tenues les 9 et 10 février 2017 et le 4 mai 2017 respectivement, ainsi que du séminaire-retraite dudit Comité, qui s'est déroulé les 4 et 5 mai, ces réunions ayant abouti à l'élaboration d'une liste actualisée d'activités et de recommandations prioritaires visant à renforcer l'efficacité du Comité; ii) coordination entre les institutions garantes grâce à la tenue de leur troisième réunion de coordination à Addis-Abeba le 28 janvier 2017; iii) tenue d'une réunion régionale des parties prenantes à Nairobi les 16 et 17 février 2017 afin de recueillir les opinions des participants, y compris des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et du secteur privé, sur les solutions pouvant être apportées aux crises politiques dans la région.

175. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également obtenu les résultats suivants : a) organisation d'une réunion de coordination sur les activités conjointes qui étaient en cours ou prévues avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenue les 8 et 9 mai 2017 à Bujumbura; b) coordination avec la Conférence et d'autres partenaires sur une initiative conjointe visant à lutter contre l'exploitation et le trafic illégaux de ressources naturelles; c) dialogue avec les parties prenantes nationales et régionales afin de trouver des solutions durables aux déplacements de population et facilitation des travaux du groupe de travail interorganisations sur les déplacements; d) collaboration continue avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région, dont une réunion de coordination avec les Coordonnateurs résidents le 20 janvier 2017; e) dialogue avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Gouvernement rwandais et le Conseil rwandais de développement concernant l'organisation de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs; f) tenue, du 31 janvier au 2 février à Goma (République démocratique du Congo), de journées portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui ont été suivies d'un dialogue de haut niveau, tenu le 2 février 2017, entre des dirigeantes et des décideurs au niveau régional; g) appui technique à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs aux fins de l'élaboration d'un plan d'action régional concernant la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; h) coorganisation, avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'une manifestation parallèle pour financer le réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs (26 mai 2017); i) fourniture d'un appui de fond au Comité régional pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

176. Compte tenu du mandat de l'Envoyé spécial, les principales hypothèses retenues pour le budget de 2018 concernent surtout les priorités et les activités de programmes ci-après :

- a) Missions de bons offices à l'appui des activités de neutralisation des groupes armés;
- b) Appui à la mise en œuvre des accords et mécanismes existants favorisant la coopération régionale et le renforcement de la confiance;
- c) Bons offices à l'appui de la tenue rapide d'élections nationales crédibles et ouvertes à tous dans les pays de la région;

d) Appui aux structures de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, y compris au bon fonctionnement du Comité d'appui technique et du Mécanisme régional de suivi;

e) Collaboration avec les gouvernements et les organisations régionales en vue d'apporter des solutions durables aux réfugiés et aux personnes déplacées;

f) Renforcement de l'action menée pour assurer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les processus de paix et de développement. Promotion de la participation des femmes aux processus de paix;

g) Initiatives visant à favoriser la participation de la société civile et des jeunes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre et appui à l'action menée à cette fin;

h) Promotion des initiatives de coopération socioéconomique dans la région, y compris les dispositifs de suivi de la Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs;

i) Appui au renforcement de l'entraide judiciaire dans la région des Grands Lacs;

j) Appui à l'application effective du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre;

k) Poursuite de la collaboration avec le corps diplomatique et les partenaires internationaux afin d'apporter un appui politique, technique et financier concerté à l'exécution du mandat du Bureau de l'Envoyé spécial.

177. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 23

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et promouvoir des solutions durables pour prévenir et régler les conflits récurrents dans la région des Grands Lacs, notamment en s'acquittant des tâches prévues par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2348 \(2017\)](#)

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018	2017	2016	2015
a) Progrès accomplis concernant la concrétisation des engagements pris au titre de l'Accord-cadre sur la base des critères établis et de la feuille de route élaborée par l'Envoyé spécial	i) Appui à l'intensification des efforts visant à neutraliser les forces négatives, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité (l'accent étant mis sur les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées);  [Nombre accru de réunions diplomatiques et militaires de sensibilisation, aux niveaux politique et technique]	Objectif Estimation Résultats effectifs	7  6	  6	  5	

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018	2017	2016	2015
ii) Progrès accomplis concernant l'application de la Déclaration de Nairobi (2013), en particulier le rapatriement d'ex-combattants du M23 du Rwanda et de l'Ouganda vers la République démocratique du Congo; [Nombre de questions en attente réglées par la République démocratique du Congo et les ex-combattants du M23]	Objectif	4			
	Estimation		2		
	Résultats effectifs			–	
iii) Progrès accomplis concernant le rapatriement volontaire des anciens combattants des FDLR et de leurs proches; [Nombre d'initiatives visant à faciliter le rapatriement de membres des FDLR dans des camps de personnes ayant volontairement déposé les armes]	Objectif	3			
	Estimation		2		
	Résultats effectifs			1	
iv) Augmentation du nombre d'initiatives de renforcement de la confiance visant à intensifier la coopération entre les gouvernements de la région; [Nombre de réunions et sommets de haut niveau, y compris les réunions sectorielles, visant à intensifier la coopération]	Objectif	5			
	Estimation		5		
	Résultats effectifs			4	2
v) Intensification des efforts déployés en faveur de la tenue d'élections pacifiques, transparentes et ouvertes à tous dans la région; [a) Nombre de réunions organisées à haut niveau en faveur des dialogues politiques en République démocratique du Congo et au Burundi]	Objectif	20			
	Estimation		15		
	Résultats effectifs			15	
[b) Nombre de réunions organisées à haut niveau avec des partenaires internationaux en faveur d'une action internationale cohérente aux fins du dialogue politique dans la région (Groupe de contact international, équipe d'Envoyés, etc.)]	Objectif	6			
	Estimation		6		
	Résultats effectifs			6	

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018	2017	2016	2015	
	vi) Renforcement de l'efficacité de la structure de gouvernance de l'Accord-cadre, notamment des réunions du Mécanisme de suivi régional, des ministres des affaires étrangères, du Comité d'appui technique et de réunion des témoins/garants  [a] Nombre de réunions tenues par le Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre, les ministres et le Comité d'appui technique]	Objectif	6			
		Estimation		6		
		Résultats effectifs			5	4
	[b] Pourcentage des activités prioritaires (2017) menées par les pays de la région]	Objectif	30			
		Estimation		20		
		Résultats effectifs			30	
	[c] Nombre de réunions des garants sur les initiatives conjointes menées en faveur de l'application de l'Accord-cadre]	Objectif	4			
		Estimation		2		
		Résultats effectifs			–	

*Produits*

- Consultations régulières, aux niveaux décisionnel et opérationnel, avec les Gouvernements des 13 pays signataires de l'Accord-cadre
- Réunions organisées et/ou missions menées pour promouvoir le renforcement de la confiance entre les dirigeants régionaux (5)
- Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre (2)
- Exposés faits au Conseil de sécurité sur l'application de l'Accord-cadre (2)
- Réunions du Comité d'appui technique organisées conjointement avec la Commission de l'Union africaine (2)
- Réunion du Mécanisme de suivi régional organisée et présidée conjointement par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine (2)
- Réunion des garants de l'Accord-cadre (1)
- Missions de facilitation à l'appui d'élections présidentielles libres, justes et pacifiques dans la région et de la stabilité après les élections (9)
- Élaboration d'un document de stratégie pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi (1)
- Missions menées, en coordination avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les Gouvernements de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda, pour faire progresser l'application de la Déclaration de Nairobi (3)
- Consultations facilitées, en coordination avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour accélérer la neutralisation des forces négatives présentes dans l'est de la République démocratique du Congo (4)

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018	2017	2016	2015	
b) Progrès accomplis pour ce qui est de faciliter un processus politique incluant les pays signataires de l'Accord-cadre, la communauté internationale, la société civile, les femmes, les jeunes et les autres parties intéressées, afin de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo	i) Mise en œuvre de solutions durables pour s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés et les personnes déplacées dans la région  [Nombre d'initiatives et de projets facilités]	Objectif	5	5	5	
		Estimation		8	5	5
		Résultats effectifs			5	5
	ii) Amélioration du développement socioéconomique et renforcement de l'intégration économique régionale  [Nombre d'initiatives et de projets entrepris afin de promouvoir la coopération économique régionale, notamment dans le contexte du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs]	Objectif	7	5	4	
		Estimation		5	4	4
		Résultats effectifs			4	4
	iii) Mobilisation et participation accrues des forces vives (femmes, jeunes, société civile) dans la région, afin de faire mieux connaître l'Accord-cadre, de favoriser l'adhésion à l'Accord-cadre et de promouvoir une conception partagée de la paix et de la prospérité dans la région  [Nombre d'initiatives et de projets entrepris afin d'encourager la mobilisation et l'engagement des forces vives]	Objectif	6	5	4	
		Estimation		5	4	4
		Résultats effectifs			5	2
	iv) Progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité, la responsabilisation et le resserrement de la coopération judiciaire régionale pour renforcer l'état de droit dans la région  [Nombre de cas d'extradition et de poursuites engagées à l'encontre d'individus particulièrement recherchés ayant commis ou orchestré des violations graves des droits de l'homme]	Objectif	5	5	4	2
		Estimation		5	4	2
		Résultats effectifs			4	2

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018	2017	2016	2015	
	v) Coordination renforcée de l'appui fourni par la communauté internationale à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment en mobilisant des ressources et en renforçant le partenariat stratégique avec les donateurs. [Augmentation des ressources mobilisées]	Objectif	4 millions de dollars	3 millions de dollars	4 millions de dollars	–
		Estimation		3 millions de dollars	2,6 millions de dollars	4 millions de dollars
		Résultats effectifs			1,4 million de dollars	0,6 million de dollars
	[Nombre d'initiatives prises]	Objectif	12			
		Estimation		12		
		Résultats effectifs			8	10

#### Produits

- Documents thématiques et/ou projets connexes élaborés conjointement avec des partenaires proposant des mesures régionales concrètes en faveur du développement et du renforcement de l'intégration régionale (5)
- Conférence organisée en collaboration avec des partenaires sur des questions de fond afin de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre, avec la participation de représentants de gouvernements, de groupes issus de la société civile et de groupes de femmes ainsi que de défenseurs des droits de l'homme de la région des Grands Lacs (1)
- Visites dans la région pour mobiliser les dirigeants politiques aux fins de l'application de l'Accord-cadre (8)
- Consultations hebdomadaires avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (52)
- Initiatives concernant la mobilisation de ressources pour le fonds d'affectation spéciale transfrontière destiné à appuyer le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (12)
- Consultations hebdomadaires avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires concernant l'appui technique et les services consultatifs fournis en matière d'entraide judiciaire régionale (52)
- Organisation d'une conférence internationale sur le renforcement du secteur économique de la région des Grands Lacs (1)

#### Facteurs externes

178. Le Bureau de l'Envoyé spécial pourra atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont remplies : les pays signataires de l'Accord-cadre ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements aux niveaux national et régional aux fins de la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre; la situation dans la région permet la poursuite du dialogue politique entre les pays; les États membres continuent d'accorder leur appui et leur attention à la région des Grands Lacs pour la réussite du processus de mise en œuvre, notamment par des actions coordonnées et des messages cohérents à l'intention des pays signataires.

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 24

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31 décembre 2017			Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif : dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
Personnel civil	5 634,4	5 725,3	90,9	2 577,6	–	2 833,5	(255,9)
Dépenses opérationnelles	3 080,8	2 784,6	(296,2)	1 165,0	10,3	1 499,0	(334,0)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>8 715,2</b>	<b>8 509,9</b>	<b>(205,3)</b>	<b>3 742,6</b>	<b>10,3</b>	<b>4 332,5</b>	<b>(589,9)</b>

Tableau 25

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2017	1	–	1	1	4	6	4	–	17	1	1	19	1	7	–	27
Effectif proposé pour 2018	1	–	1	1	4	6	4	–	17	1	1	19	1	7	–	27
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

179. Le solde inutilisé prévu pour 2016-2017 est principalement imputable à la diminution des besoins estimés au titre : a) des services informatique et communications, en raison du changement des modalités de la fourniture d'appui au Bureau (les services qui étaient auparavant fournis par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et le Centre de services mondial de l'ONU le sont désormais par l'Office des Nations Unies à Nairobi); b) des transports aériens, en raison de l'utilisation d'appareils plus économiques; c) des consultants, dont la durée d'engagement a été réduite. Le solde inutilisé est partiellement compensé par des dépassements de crédits au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison de la facturation de la mise à disposition, par une autre organisation, d'un membre de son personnel durant l'exercice 2014-2015.

180. Les ressources d'un montant de 3 742 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) proposées pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour 2018 couvriraient les traitements et les dépenses communes de personnel des titulaires des 27 postes existants (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN et 7 AL) (2 577 600 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles

(1 165 000 dollars), y compris au titre des services de consultants (19 900 dollars), des voyages (509 300 dollars), des installations et infrastructures (127 300 dollars), des transports terrestres (65 000 dollars), des transports aériens (72 800 dollars), des communications (110 500 dollars), de l'informatique (83 400 dollars), des services médicaux (17 600 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (159 200 dollars).

181. Aucun changement n'est proposé quant au nombre et à la classe des postes du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'année 2018.

182. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 fait apparaître une réduction des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international, qui s'explique principalement par le fait que les montants au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, du personnel actuellement en poste, ainsi que par le ratio entre dépenses communes de personnel effectives et traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses, et par un taux de vacance de postes prévu pour 2018 plus élevé que le taux effectif de 2017. La variation est également imputable à : la sous-utilisation de crédits à la catégorie Dépenses opérationnelles, principalement pour ce qui concerne les voyages et les consultants, le recours aux vidéoconférences et aux spécialistes internes ayant été privilégié par rapport aux services de consultants; la sous-utilisation des crédits au titre de l'informatique et des communications, en raison du changement des modalités de la fourniture d'appui au Bureau (les services qui étaient auparavant fournis par le BANUS et le Centre de services mondial de l'ONU le sont désormais par l'Office des Nations Unies à Nairobi); la sous-utilisation de crédits concernant les transports aériens en raison du nombre réduit de voyages et de l'utilisation d'appareils plus économiques.

#### **Ressources extrabudgétaires**

183. Le Bureau de l'Envoyé spécial estime qu'il utilisera un montant de 2,5 millions de dollars au titre des ressources extrabudgétaires en 2017. Les ressources extrabudgétaires ont été utilisées pour soutenir des activités liées aux affaires économiques, à la jeunesse et aux affaires féminines, comme l'organisation de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé, du Forum régional des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la réunion des ministres sur la jeunesse et de la conférence sur le chômage des jeunes. En 2018, le Bureau prévoit d'utiliser au titre des ressources extrabudgétaires un montant de 1,3 million de dollars, qui permettra d'assurer le suivi de différentes questions thématiques concernant les affaires économiques, la problématique hommes-femmes (femmes et jeunes) et l'entraide judiciaire régionale.

## **I. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen**

*(13 777 200 dollars)*

#### **Historique, mandat et objectif**

184. Dès qu'a éclaté l'insurrection au Yémen, au début de l'année 2011, le Secrétaire général a usé de ses bons offices pour promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays, au moyen du dialogue et de la négociation. Dans ses résolutions [2014 \(2011\)](#), [2051 \(2012\)](#), [2140 \(2014\)](#), [2201 \(2015\)](#), [2204 \(2015\)](#) et [2216 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité l'a prié d'intensifier ses activités de bons offices. Le Secrétaire général rend compte au Conseil de l'évolution de la situation au Yémen tous les 60 jours.

185. Soucieux de veiller à la pleine exécution des dispositions des résolutions [2014 \(2011\)](#) et [2051 \(2012\)](#) du Conseil ainsi que de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du Mécanisme de mise en œuvre y relatif, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen (voir également [S/2015/283](#) et [S/2015/284](#)) comme il en avait exprimé l'intention dans un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 ([S/2012/469](#) et [S/2012/470](#)). À la demande des parties yéménites, le Bureau a prêté son concours à l'application des dispositions de l'Initiative et du Mécanisme de mise en œuvre par des activités de médiation et de facilitation politiques ainsi que par son action en faveur de la participation de toutes les parties concernées au processus de transition politique.

186. Depuis la mise en place du Bureau de l'Envoyé spécial en 2012, l'ONU a prêté son concours à la transition politique pilotée par les Yéménites et encouragé la participation de tous, y compris des groupes précédemment marginalisés, tels que les mouvements de jeunes, les groupes de femmes, le Mouvement sudiste et le mouvement houthiste. Grâce à l'appui et à la facilitation assurés par l'ONU, les Yéménites ont mené à bien une Conférence de dialogue national en janvier 2014. Le document final de la Conférence contenait un modèle pour la création d'un nouvel État fédéral, sous le signe de l'adhésion à la démocratie, à la bonne gouvernance, à l'état de droit, à la réconciliation nationale et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous au Yémen. Une commission a été instituée pour élaborer une nouvelle constitution fondée sur les résultats de la Conférence de dialogue national.

187. Si la transition politique a enregistré d'importants progrès, les conflits opposant les forces gouvernementales, les houthistes et d'autres groupes armés au sujet du projet de constitution et des mécanismes de partage du pouvoir ont conduit à une escalade des affrontements militaires. Les houthistes et les unités des forces armées qui leur sont alliées ont fini par prendre le contrôle de Sanaa et d'autres parties du pays en septembre 2014 et au cours des mois qui ont suivi.

188. Pour tenter de trouver une solution à l'impasse politique, l'ONU a facilité un certain nombre de cycles de négociation, qui n'ont cependant pas permis de stopper l'escalade des affrontements militaires. À la demande du Président Abd-rabuh Mansour Hadi Mansour, une coalition de pays conduits par l'Arabie saoudite est intervenue militairement, le 26 mars 2015, pour assurer le retour du Gouvernement. Les affrontements terrestres entre, d'une part, les forces houthistes et les forces qui leur sont alliées et, d'autre part, les forces gouvernementales yéménites et les milices qui leur sont alliées se sont intensifiés et étendus, créant des situations d'urgence humanitaire.

189. Depuis, l'Envoyé spécial a facilité plusieurs séries de consultations, notamment des pourparlers directs en Suisse, en juin et en décembre 2015, et au Koweït, d'avril à août 2016, visant à parvenir à un règlement négocié pour mettre fin au conflit et reprendre le processus de transition politique.

190. En dépit des efforts déployés par l'ONU, les combats se poursuivent entre les diverses parties dans tout le pays, y compris le long de la frontière entre l'Arabie saoudite et le Yémen. Dans le même temps, les attaques revendiquées par Al-Qaïda dans la péninsule arabique et par l'État islamique d'Iraq et du Levant, ainsi que les opérations anti-insurrectionnelles contre ces groupes, se poursuivent dans de nombreuses régions du Yémen et la situation en matière de sécurité reste extrêmement instable.

191. Dans le souci d'améliorer la situation humanitaire et d'instaurer un climat propice aux pourparlers, l'Envoyé spécial a facilité une cessation des hostilités, qui

est entrée en vigueur le 10 avril 2016 et s'est poursuivie jusqu'au 7 août 2016. L'Envoyé spécial a à plusieurs reprises cherché à conclure des accords permettant de rétablir la cessation des hostilités. En outre, il a aidé les parties à mettre en place le Comité de désescalade et de coordination, un organe appuyé par l'ONU et composé de représentants militaires des parties directement impliquées dans le conflit militaire. Ce Comité a pour objectif de promouvoir la communication entre les parties et de renforcer le respect de la cessation des hostilités. Pour compléter ses travaux, des comités locaux de désescalade ont été mis en place dans les six provinces les plus touchées par le conflit.

192. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 25 avril 2016 ([S/PRST/2016/5](#)), le Conseil a demandé à toutes les parties yéménites d'établir une feuille de route concernant l'application de mesures de sécurité provisoires, en particulier au niveau local, les retraits, la remise des armes lourdes, le rétablissement des institutions publiques et la reprise du dialogue politique, dans le droit fil de ses décisions applicables, de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son Mécanisme de mise en œuvre et des textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui présenter un plan exposant la façon dont le Bureau de l'Envoyé spécial pourrait appuyer la prochaine phase de son action auprès des parties, en particulier en ce qui concerne les éléments énoncés ci-dessus.

193. La réponse du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, en date du 24 mai 2016 ([S/2016/488](#)), dont le Conseil a pris acte dans sa lettre datée du 26 mai 2016 ([S/2016/489](#)), contient une proposition visant à renforcer le Bureau de l'Envoyé spécial afin qu'il soit en mesure de fournir un appui accru aux pourparlers entre les Yéménites et à l'exécution des accords qui en découlent. Les principales fonctions du Bureau seraient les suivantes :

a) Piloter l'assistance de l'ONU dans le cadre des pourparlers de paix en mobilisant et en fournissant une assistance technique en vue de la négociation des éléments suivants :

- i) Les dispositions de sécurité transitoires, notamment la constitution de comités de sécurité, le retrait négocié des milices et des groupes armés et le transfert ordonné des armes lourdes à l'État;
- ii) Le rétablissement des institutions publiques, y compris le respect des chaînes hiérarchiques légalement établies et l'élimination de toute entrave au bon fonctionnement des institutions publiques;
- iii) Les préparatifs relatifs à la reprise du dialogue politique, y compris les accords concernant la mise au point et l'adoption du projet de constitution, la mise en route de la réforme électorale et la tenue d'élections générales;

b) Piloter l'assistance de l'ONU en ce qui concerne l'extension des activités de facilitation et la fourniture de conseils techniques aux parties yéménites, en vue de s'assurer d'un plus grand respect de la cessation des hostilités, y compris en s'appuyant sur le Comité de désescalade et de coordination, les comités locaux et d'autres mécanismes locaux;

c) Piloter l'assistance de l'ONU en vue de la mise en œuvre des premières phases des accords négociés, ainsi que pour ce qui est de planifier et de préparer l'appui de l'Organisation en vue de la mise en œuvre d'accords plus généraux.

194. L'objectif global du Bureau est de fournir un appui au processus de paix au Yémen, à la cessation des hostilités (par l'intermédiaire des mécanismes de désescalade et de coordination) et à la mise en œuvre des accords qui pourraient être

conclus afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites.

#### **Coopération avec d'autres entités**

195. Le Département des affaires politiques est chargé de fournir des conseils stratégiques au Bureau de l'Envoyé spécial et de lui prêter un appui de fond.

196. Le Département de l'appui aux missions continuera de fournir des orientations stratégiques sur les questions relevant de sa compétence concernant le Bureau au Yémen et en Jordanie. Le Bureau d'appui commun de Koweït continuera de fournir un appui transactionnel dans les domaines des finances, des ressources humaines et des voyages. Dans l'exécution de sa mission de bons offices, l'Envoyé spécial et son bureau continueront de se concerter et de coordonner étroitement leur action avec le Département des affaires politiques, les missions concernées dans la région et, le cas échéant, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCDH et ONU-Femmes. La coopération se poursuivra avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents au Yémen. En outre, les organismes travaillant au Yémen sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations pour le Yémen (au Siège), qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits de l'homme. De plus, le Bureau poursuivra les efforts qu'il mène conjointement avec des institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, en vue d'élaborer et de faciliter des stratégies communes d'intervention aux fins des activités préalables au relèvement et des activités de consolidation de la paix, y compris dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

197. Dans l'exercice de leur mandat, l'Envoyé spécial et le Bureau maintiennent des contacts étroits avec les États Membres et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, notamment la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires internationaux.

198. Les travaux en rapport avec le projet de constitution, la réforme électorale et d'autres aspects de la transition sont menés en étroite concertation avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies.

#### **Résultats obtenus**

199. Les résultats obtenus entre janvier et juin 2017 illustrent les efforts menés actuellement pour mettre fin à la violence et faciliter un règlement politique négocié au Yémen fondé sur le cadre élaboré au cours des pourparlers tenus à Koweït d'avril à août 2016. Ce cadre comprend des mesures politiques et des arrangements de sécurité applicables de façon parallèle pour aider le Yémen à reprendre une transition pacifique, ordonnée, inclusive et pilotée par les Yéménites eux-mêmes. Les parties l'ont accepté, en principe, comme point de départ pour les négociations futures et il a reçu un fort soutien de la communauté internationale. L'Envoyé spécial et son Bureau ont poursuivi leur collaboration étroite avec les partenaires internationaux afin de préparer et d'organiser des réunions consultatives avec des interlocuteurs yéménites, dont l'objectif était de recueillir des contributions et faire largement comprendre et accepter le cadre proposé par l'Envoyé spécial pour aboutir à un accord global. Au cours de ces réunions, une série de questions ont été examinées, notamment : les négociations de paix et les obstacles actuels; le rétablissement des institutions publiques; le désarmement, la démobilisation et la

réintégration; le processus de rédaction de la constitution; les élections et la réforme électorale; la question du Sud; les femmes et la paix et la sécurité. Le Bureau a également organisé les préparatifs d'un atelier en vue d'une cessation des hostilités en janvier 2017, dont l'objectif était de renforcer les mécanismes de coordination et de désescalade déployés initialement dans le cadre de l'accord de cessation des hostilités conclu le 10 avril 2016.

200. Le Bureau a officialisé sa relation de travail avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour l'action humanitaire, le développement et la paix au Yémen, à laquelle le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, la délégation de l'Union européenne dans le pays et la Banque islamique de développement sont également associés. Ce partenariat vise à appuyer une plateforme visant à assurer la coordination et une compréhension et une planification communes à l'appui d'activités de sensibilisation et d'actions conjointes au cours de la période de transition, et ce compte tenu du processus politique et en faveur de celui-ci.

201. Entre juillet et décembre 2017, l'Envoyé spécial et son Bureau poursuivront leurs efforts afin de promouvoir un règlement négocié du conflit. À cet égard, ils concentreront leurs efforts de médiation sur la mise au point des derniers détails et du calendrier des arrangements de sécurité et des dispositions politiques relevant d'un accord de paix global, ainsi que sur l'élaboration d'une feuille de route en vue de parachever le processus d'élaboration de la constitution et d'organiser des élections générales. Le Bureau renforcera son action visant à promouvoir la participation de tous au processus de paix, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et la société civile. Afin d'assurer qu'un nouvel accord de cessation des hostilités soit conclu, le Bureau continuera de fournir des documents de synthèse et d'autres types de conseils techniques sur les mécanismes d'appui à une cessation des hostilités et la conception de dispositifs de sécurité à long terme qui feraient partie d'un accord global. L'élaboration de tels documents et stratégies suppose un dialogue et des débats intensifs avec les parties et les représentants de la communauté internationale. Le Bureau poursuivra son partenariat avec les organismes prenant part à l'Initiative pour l'action humanitaire, le développement et la paix au Yémen.

### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

202. De façon générale, le Bureau de l'Envoyé spécial mènera en 2018 les activités suivantes :

a) Assurer les bons offices du Secrétaire général par l'intermédiaire de son Envoyé spécial pour le Yémen afin de parvenir à un règlement global, négocié et politique du conflit, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son Mécanisme de mise en œuvre, aux décisions prises à l'issue de la Conférence de dialogue national et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cette fin, l'Envoyé spécial continuera : d'assurer la médiation entre les principales parties au conflit afin de faciliter un accord global fondé sur le cadre présenté précédemment; de fournir un appui aux négociations concernant l'élaboration des mécanismes et des procédures qui feront partie intégrante d'un accord et porteront notamment sur la surveillance du cessez-le-feu, le retrait des forces, le transfert des armes lourdes, la mise en place d'autres mesures de sécurité provisoires, le rétablissement des institutions publiques et la reprise de la transition politique (achèvement et adoption d'un projet de constitution, lancement de la réforme électorale, tenue d'élections législatives et promotion de la justice transitionnelle et responsabilisation); de mener de larges consultations avec les parties prenantes aux niveaux national et international, y compris le Gouvernement yéménite, les représentants des houthistes, le Mouvement sudiste, toutes les parties

yéménites concernées, des représentants des femmes et de la jeunesse, des organisations de la société civile, des membres du Conseil de coopération du Golfe et d'autres États Membres exerçant une influence sur les parties yéménites. En consultation avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, l'Envoyé spécial conseillera le Secrétaire général sur le processus politique;

b) Collaborer avec les principales parties au conflit et d'autres parties prenantes au Yémen, dans la région et au-delà pour parvenir à un nouvel accord de cessation des hostilités, notamment en appuyant le Comité de désescalade et de coordination et, au niveau provincial, les comités locaux de désescalade. Un appui technique et un effort de facilitation significatifs seront nécessaires pour préparer ces comités et en assurer le bon fonctionnement et, partant, leur permettre d'œuvrer à la désescalade et à la consolidation de la cessation des hostilités.

203. Le Conseil de sécurité continuera de s'investir énergiquement et diligemment et, à cette fin, sera saisi, tous les 60 jours, d'un rapport sur l'évolution de la situation établi par l'Envoyé spécial. En outre, compte tenu des difficultés que rencontrera probablement le processus de paix, il faut s'attendre à ce que l'Envoyé spécial soit amené à faire fréquemment le point de la situation au Conseil.

204. Les conditions de sécurité au Yémen devraient rester très difficiles pour le personnel de l'ONU, si bien que le Bureau de l'Envoyé spécial et la majeure partie de son personnel resteront basés hors du Yémen, où ils se rendront occasionnellement, selon que de besoin et dans la mesure où le permettront les conditions de sécurité et les conditions opérationnelles. Le bureau d'Amman servira de poste avancé permettant d'appuyer les parties yéménites et les opérations au Yémen. Le Bureau de Sanaa restera de taille limitée mais peut être amené à s'agrandir avec le temps, en fonction des conditions de sécurité et des opérations. Le Gouvernement yéménite a fait d'Aden la capitale provisoire du pays. Cette situation requiert un nombre adéquat de fonctionnaires pour permettre à l'Envoyé spécial d'assurer les bons offices du Secrétaire général. Compte tenu des difficultés d'accès et de circulation, le déploiement de personnel à Aden facilitera le renforcement des échanges avec les interlocuteurs yéménites, y compris les autorités nationales et locales, les partis politiques, le Mouvement sudiste, la société civile et d'autres parties. En raison de la situation en matière de sécurité et des difficultés opérationnelles rencontrées à Aden, le nombre de fonctionnaires dans cette ville devrait augmenter progressivement, en fonction de l'évolution des conditions de sécurité et des conditions opérationnelles.

205. Le Bureau continuera de collaborer avec la Banque mondiale et d'autres partenaires à la mise en œuvre de l'Initiative pour l'action humanitaire, le développement et la paix au Yémen, dont l'objectif est : d'appuyer les institutions publiques vitales du pays; de préserver une stabilité macroéconomique élémentaire et le fonctionnement des programmes clefs de lutte contre la pauvreté; d'orienter la planification du développement à l'appui du processus politique; de veiller à ce que les acteurs du développement soient étroitement associés aux conseils techniques que le Bureau fournira aux parties.

206. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la mission sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 26

**Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats***Objectif* : Faire progresser le processus de paix inclusif au Yémen, tout en réduisant le niveau de la violence

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
a) Solution négociée qui correspond aux aspirations légitimes du peuple yéménite	i) Accord sur la feuille de route signée par les deux parties au conflit	Objectif	Oui	Oui		
		Estimation		Oui	Non	
		Résultats effectifs			Non	Non
	ii) Nombre de réunions de représentants des parties au conflit dans le cadre d'un processus global et inclusif (réunions bilatérales, pourparlers facilités)	Objectif	60	50		
		Estimation		60	50	
		Résultats effectifs			150	10
	iii) Nombre de cas dans lesquels des conseils techniques ont été fournis sur la négociation et la conception des éléments destinés à la feuille de route ou à l'accord initial (renforcement des capacités, documents de synthèse)	Objectif	50	50		
		Estimation		70	50	
		Résultats effectifs			110	10
	iv) Nombre de cas dans lesquels les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile participent de façon constructive au processus politique (présence dans les organes politiques, renforcement des capacités)	Objectif	100	80		
		Estimation		30	30	
		Résultats effectifs			16	5

*Produits*

- Consultations et dialogue réguliers, et formulation de recommandations techniques sur la négociation et la définition de mesures de sécurité provisoires, y compris la constitution de comités chargés de la sécurité, le retrait négocié des milices et des groupes armés et le transfert sans heurt des armes lourdes à l'État (100)
- Consultations et formulation de recommandations techniques sur le rétablissement des institutions de l'État, y compris le respect des chaînes hiérarchiques légalement établies et l'élimination de toute entrave au bon fonctionnement des institutions publiques (40)
- Consultations et formulation de recommandations techniques sur la reprise du dialogue politique, et notamment les accords concernant la mise au point et l'adoption du projet de constitution, la mise en route de la réforme électorale et la tenue d'élections législatives (60)

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
b) Consolidation de la cessation	i) Nombre de mesures d'appui	Objectif	100	100		

Réalisation escomptée	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018	2017	2016	2015
		Estimation	150	100	
		Résultats effectifs		125	5
	ii) Nombre d'activités lors desquelles des membres des populations locales, des femmes et des jeunes ont pris part à des initiatives visant à faire cesser les hostilités (facilitation et participation à des activités de sensibilisation, renforcement des capacités)	Objectif	80		
		Estimation	45		
		Résultats effectifs		20	

## Produits

- Assistance au renforcement des activités de facilitation et des conseils techniques à l'intention des parties yéménites, afin d'assurer un plus grand respect des conditions de la cessation des hostilités, y compris en apportant un appui aux comités chargés de la sécurité ainsi qu'à d'autres mécanismes locaux (50)

207. L'objectif pourra être atteint si la volonté politique et la participation des acteurs nationaux, régionaux et internationaux sont suffisantes et si la communauté internationale apporte un soutien continu à l'Envoyé spécial.

## Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 27

## Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31 décembre 2017			Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif : dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	11 457,5	13 320,1	1 862,6	8 966,4	–	6 977,1	1 989,3
Dépenses opérationnelles	9 702,4	7 882,7	(1 819,7)	4 810,8	54,5	6 266,4	(1 455,6)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>21 159,9</b>	<b>21 202,8</b>	<b>42,9</b>	<b>13 777,2</b>	<b>54,5</b>	<b>13 243,5</b>	<b>533,7</b>

Tableau 28  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2017	1	-	1	1	7	14	12	-	<b>36</b>	24	1	<b>61</b>	8	26	-	<b>95</b>
Effectif proposé pour 2018	1	-	1	2	7	15	11	-	<b>37</b>	25	1	<b>63</b>	8	26	-	<b>97</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	<b>(1)</b>	-	-	<b>1</b>	-	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>

208. Le dépassement de crédits prévu en 2016-2017 s'explique principalement par la hausse des dépenses liées au personnel international en raison d'un taux inférieur de vacance de postes, par les ressources prévues pour les titulaires en poste, compte tenu de leur échelon réel moyen par classe et par le ratio des dépenses communes de personnel effectives/coûts salariaux effectifs, au vu des tendances observées en matière de dépenses. La diminution au titre des dépenses opérationnelles tient essentiellement à la réduction des dépenses de fret et des coûts connexes liés à l'acquisition de véhicules et de matériel, ainsi qu'à la baisse des dépenses au titre des installations et des infrastructures (y compris des dépenses liées à l'aménagement et à la rénovation des bureaux, aux services de sécurité, à la location de locaux, aux services collectifs de distribution, à l'essence et aux services d'entretien) due au retard pris dans la recherche de locaux à usage de bureaux en raison des conditions de sécurité à Sanaa. Le Bureau occupe à titre temporaire les locaux du poste diplomatique de transit jusqu'à ce qu'il parvienne à trouver un lieu qui réponde aux normes minimales de sécurité opérationnelle imposées par le Département de la sûreté et de la sécurité. Ces diminutions sont en partie compensées par le recours accru aux services d'affrètement aérien à Sanaa et à Aden ainsi que dans d'autres pays de la région, le processus politique au Yémen nécessitant une intensification des négociations entre toutes les parties au conflit.

209. Les prévisions de dépenses pour le Bureau de l'Envoyé spécial en 2018 s'élèvent à 13 777 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettent de financer 97 postes civils (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 7 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 SM, 1 G(AC), 8 AN et 26 AL) (8 966 400 dollars). Les ressources demandées permettraient également de couvrir les dépenses opérationnelles (4 810 800 dollars), notamment les voyages (847 800 dollars), les installations et infrastructures (2 339 700 dollars), les transports terrestres (466 800 dollars), les transports aériens (276 900 dollars), les communications (178 300 dollars), l'informatique (289 600 dollars), les services médicaux (122 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (289 200 dollars).

210. L'effectif total proposé pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour 2018 comprend un total de 97 postes temporaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le Bureau de l'Envoyé spécial propose les changements suivants en 2018 :

a) Création de deux postes temporaires : un poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité à Sanaa (1 D-1) et un poste d'appui de spécialiste des questions politiques à New York (1 P-4);

i) L'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) supervisera la Section de la réforme du secteur de la sécurité et apportera rapidement une aide efficace pour que cessent à nouveau les hostilités, notamment en fournissant un appui sous diverses formes au Comité de désescalade et de coordination. Il fournira également des conseils stratégiques à l'Envoyé spécial sur les mesures de sécurité provisoires qui feraient partie d'un éventuel règlement politique négocié pour mettre fin à la guerre ainsi que sur des mesures à plus long terme, telles que la réforme du secteur de la sécurité et les efforts menés en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration;

ii) Le spécialiste des questions politiques (P-4) travaillera au Département des affaires politiques à New York pour apporter, depuis le Siège, un appui adéquat au Bureau de l'Envoyé spécial dans l'exercice de ses fonctions élargies et renforcées, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux déclarations de son Président, notamment en collaborant avec le Conseil de sécurité, les États Membres et d'autres parties prenantes à New York et en assurant une coordination efficace entre le Bureau de l'Envoyé spécial, le Département des affaires politiques et d'autres partenaires du système des Nations Unies;

b) Reclassement d'un poste d'agent de la régulation des mouvements (P-3) en poste d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile), étant donné que les fonctions liées au contrôle des mouvements, y compris la facilitation et l'enregistrement des passagers, et la manutention peuvent être assurées par le Service mobile;

c) Transfert de trois postes de spécialiste des questions politiques et d'un poste d'agent de sécurité (1 P-4, 2 P-3 et 1 AN) de Sanaa à Aden (le Gouvernement yéménite ayant fait d'Aden la capitale provisoire du pays) et transfert d'un poste de chauffeur (1 AL) de Sanaa à Amman pour fournir un appui au personnel de ce lieu d'affectation.

211. La variation (hausse) entre les ressources demandées pour 2018 et le budget approuvé pour 2017 s'explique essentiellement par : a) la création proposée des deux postes susmentionnés; b) la hausse des dépenses liées au personnel international, en raison d'un taux de vacance de postes inférieur dans le nouveau budget, du calcul des ressources prévues pour les titulaires en poste sur la base de l'échelon réel moyen par classe ainsi que du ratio dépenses communes de personnel effectives/coûts salariaux effectifs, au vu des tendances observées en matière de dépenses. Cette augmentation est en partie compensée par : c) le non-renouvellement des crédits destinés à l'acquisition de véhicules; d) le non-renouvellement des crédits destinés à l'acquisition d'installations préfabriquées, de groupes électrogènes, de matériel de traitement de l'eau, de mobilier et de matériel de bureau; e) la réduction des coûts de fret et des coûts connexes pour l'acquisition de véhicules et de matériel.

### **Ressources extrabudgétaires**

212. En 2017, des ressources extrabudgétaires estimées à 1 800 000 dollars ont été utilisées pour aider le Bureau de l'Envoyé spécial à appuyer le Comité de désescalade et de coordination et les négociations sur les dispositifs de sécurité, y compris pour l'appui fourni par l'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1). Pour 2018, des crédits s'élevant à 544 000 dollars ont été obtenus afin de renforcer la capacité du Bureau à fournir un appui continu à l'achèvement du processus d'élaboration d'une constitution.

## J. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Burundi)

(6 699 600 dollars)

### Historique, mandat et objectif

213. La situation demeure instable au Burundi et aucun règlement politique pacifique devant permettre de remédier à ses causes profondes n'a été trouvé, malgré les efforts constants que déploie la Communauté d'Afrique de l'Est pour promouvoir un dialogue interburundais véritable et inclusif.

214. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la situation au Burundi. Dans sa résolution [2248 \(2015\)](#), il a invité le Secrétaire général à déployer une équipe au Burundi pour se coordonner et travailler avec le Gouvernement, l'Union africaine et les autres partenaires pour évaluer la situation et envisager des options afin de régler les problèmes politiques et de sécurité. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (Burundi) (précédemment Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi) est opérationnel à Bujumbura depuis janvier 2016.

215. Dans ses résolutions ultérieures [2279 \(2016\)](#) et [2303 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer, grâce à ses bons offices, à soutenir le dialogue interburundais et coordonner et fournir tout l'appui technique et fonctionnel nécessaire à la médiation, menée par la Communauté d'Afrique de l'Est, et œuvrer avec le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes concernées dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la situation en Burundi tous les trois mois et de lui rendre compte immédiatement par écrit en cas d'atteintes graves à la sécurité, de violations du droit international humanitaire, de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits.

216. Le 5 mai 2017, à l'issue d'un échange de lettres avec le Conseil de sécurité ([S/2017/396](#) et [S/2017/397](#)), le Secrétaire général a nommé Envoyé spécial Michel Kafando (Burkina Faso), qu'il a chargé de diriger les efforts politiques de l'ONU au Burundi dans le cadre du mandat prorogé par le Conseil de sécurité. L'Envoyé spécial du Secrétaire général devant assumer les responsabilités précédemment dévolues au Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, le Bureau a changé de nom pour refléter le titre du nouveau titulaire.

### Coopération avec d'autres entités

217. Le Bureau de l'Envoyé spécial assure une liaison et une coordination étroites avec les bureaux politiques régionaux des Nations Unies dans la région, dont le BRENUAC, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin d'apporter un appui adéquat aux initiatives régionales et sous-régionales concernant le Burundi. Il collabore étroitement avec la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide pour promouvoir la cohérence des questions politiques burundaises.

218. Le Bureau de l'Envoyé spécial travaille en étroite collaboration avec le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi. Il s'emploie, lorsqu'il y a lieu, à tirer parti des synergies entre les programmes et projets en cours et les activités relevant de l'exécution de son mandat. En particulier, l'Envoyé spécial continue de s'appuyer sur les conseils et l'appui techniques du bureau de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour veiller à ce que toutes les activités prennent en compte le respect des droits de l'homme.

219. Au Siège, le Département des affaires politiques préside l'équipe spéciale interorganisations pour le Burundi, qui est composée de représentants de tous les départements du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés. L'Envoyé spécial représente également l'ONU aux réunions de coordination organisées avec les différents envoyés internationaux au Burundi.

220. Par souci d'efficacité et pour optimiser le recours aux initiatives de partage des coûts, le personnel du Bureau de l'Envoyé spécial déployé au Burundi bénéficie de l'appui du Centre de services régional d'Entebbe dans les domaines de la finance et des ressources humaines. L'équipe d'appui déployée à Bujumbura pourvoit aux besoins administratifs et logistiques quotidiens de l'équipe, en prenant en charge les services qui ne peuvent être fournis à distance et en assurant la liaison avec le Centre sur le plan administratif.

### **Résultats obtenus**

221. À ce jour, une séance de concertation a été organisée en 2017. Les principales parties prenantes n'y étaient pas toutes représentées. D'autres séances devraient avoir lieu avant la fin de l'année. Comme prévu, un groupe de travail mixte composé de représentants de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'ONU a été mis en place. Pleinement opérationnel, il fournit un appui au processus politique mené par la Communauté d'Afrique de l'Est et devrait être de nouveau renforcé avant fin 2017. Le Secrétariat a rendu compte au Conseil de sécurité en juin 2017 de l'évolution de la situation au Burundi, après la nomination de Michel Kafando comme Envoyé spécial en mai 2017. L'Envoyé spécial s'est rendu dans la région de mai à juin 2017 et a présenté un compte rendu au Conseil de sécurité en juillet 2017. Le Bureau de l'Envoyé spécial à Bujumbura a continué de travailler en étroite collaboration avec le bureau du facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est et son équipe.

### **Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

222. Comme suite à la nomination de l'Envoyé spécial, qui sera basé à Ouagadougou, il est proposé de transférer un certain nombre de postes actuels du Siège. Ces ajustements visent, d'une part, à fournir à l'Envoyé spécial l'appui fonctionnel et administratif dont il a besoin, d'autre part, à renforcer la capacité du Bureau d'appuyer le processus de dialogue mené par la Communauté d'Afrique de l'Est en République-Unie de Tanzanie sous l'égide de. Le Bureau prévoit de renforcer les moyens dont il dispose pour appuyer le dialogue, ainsi que sa collaboration et sa synergie avec l'équipe du facilitateur. Le redéploiement du personnel à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) devrait permettre d'atteindre cet objectif. Le Bureau continuera de travailler en étroite collaboration avec la représentation de l'Union africaine à Bujumbura.

223. Le Bureau continuera de s'appuyer sur les synergies régionales pour ce qui est des aspects de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des locaux et installations nécessaires, qui sont fournis actuellement par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Des bureaux du PNUD à Ouagadougou seront mis à la disposition de l'Envoyé spécial et de ses proches collaborateurs, sur la base du remboursement des coûts.

224. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau de l'Envoyé spécial sont présentés ci-après.

Tableau 29

**Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif* : Aider le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes à mettre en place un mécanisme de dialogue politique réaliste et inclusif conduit par les Burundais, parallèlement au renforcement des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

a) Mise en place d'un mécanisme de dialogue politique inclusif conduit par les Burundais et reconnu au niveau international

i) Accord concernant le fonctionnement, la structure et les échéances du mécanisme de dialogue politique

*Mesure des résultats*

2018 (objectif) : accord complet sur le fonctionnement, la structure et les échéances du mécanisme

2017 (résultats escomptés) : des consultations ont eu lieu pour convenir du fonctionnement, de la structure et des échéances du mécanisme

2016 (résultats effectifs) : plusieurs réunions préparatoires et consultations menées par le facilitateur avec les parties prenantes, l'ONU et l'Union africaine

ii) Organisation de séances de concertation, avec la participation des principales parties prenantes

*Mesure des résultats*

2018 (objectif) : 4 séances de concertation auxquelles les principales parties prenantes sont toutes représentées

2017 (résultats escomptés) : 4 séances de concertation auxquelles quelques principales parties prenantes sont représentées

2016 (résultats effectifs) : 3 séances de concertation auxquelles quelques principales parties prenantes ont été représentées

iii) Appui conjoint des principaux partenaires internationaux et régionaux au mécanisme

*Mesure des résultats*

2018 (objectif) : le mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'ONU tient au moins 8 sessions ordinaires

2017 (résultats escomptés) : le mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'ONU tient au moins 6 sessions ordinaires

2016 (résultats effectifs) : des réunions préparatoires, impliquant l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'ONU, ont eu lieu à la fin de l'année 2016 pour parvenir à un accord sur le mécanisme conjoint d'appui et de coordination

*Produits*

- Promotion d'un règlement politique de la crise burundaise avec les principales parties prenantes dans le cadre des visites de l'Envoyé spécial au Burundi et dans les pays de la région (6);
- Réunions du groupe de travail technique mixte de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et de l'ONU pour accompagner la mission de facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est (5);

- Déploiement à trois reprises d'experts techniques de la médiation de l'ONU pour appuyer le fonctionnement, la structure et les échéances du dialogue mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est.
- Rapport ou compte rendu trimestriel au Conseil de sécurité

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

b) Gouvernance et contrôle civil des institutions chargées du secteur de la sécurité et de l'état de droit au Burundi

i) Respect accru des droits de l'homme par le personnel du secteur de la sécurité et de l'état de droit et le personnel associé

*Mesure des résultats*

2018 (objectif) : mise en œuvre de deux initiatives visant à faire en sorte que le secteur de la sécurité soit doté des effectifs appropriés, soit bien géré et tienne compte du respect des droits de l'homme.

2017 (résultats escomptés) : consultation et planification d'une initiative menée conjointement avec les autorités burundaises en vue de renforcer la gouvernance et le contrôle civil du secteur de la sécurité et de l'état de droit au Burundi.

2016 (résultats effectifs) : consultations régulières avec les autorités nationales, l'accent étant mis sur le respect des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité

*Produits*

- Consultations avec les autorités nationales pour examiner les préoccupations suscitées par les conditions de de sécurité et l'état de droit (10)
- Réunions avec les partis politiques et les organisations de la société civile, y compris des représentants des femmes, des jeunes et des médias, pour veiller à ce que leurs préoccupations en matière de sécurité soient prises en compte (6)
- Réunions de coordination avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux chargés de l'élaboration de programmes dans le secteur de la sécurité afin d'assurer la cohérence des approches (12)

**Facteurs externes**

225. L'objectif devrait être atteint, si les diverses parties prenantes manifestent la volonté politique et la détermination voulues et apportent l'appui nécessaire, et si la communauté internationale poursuit son soutien.

**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 30

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2016-31 décembre 2017			Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018		Variation 2017-2018	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart estimatif : dépassement/ (solde inutilisé)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2017	Variation Augmentation/ (diminution)
Personnel civil	6 492,6	7 777,7	1 285,1	3 110,8	–	3 202,8	(92,0)
Dépenses opérationnelles	8 819,8	6 575,6	(2 244,2)	3 588,8	45,0	4 560,9	(972,1)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>15 312,4</b>	<b>14 353,3</b>	<b>(959,1)</b>	<b>6 699,6</b>	<b>45,0</b>	<b>7 763,7</b>	<b>(1 064,1)</b>

Tableau 31  
Postes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2017	1	-	1	2	6	6	2	-	<b>18</b>	7	1	26	2	5	-	33
Effectif proposé pour 2018	1	-	1	2	5	6	2	-	<b>17</b>	8	1	26	2	5	-	33
<b>Variation</b>	-	-	-	-	<b>(1)</b>	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>1</b>	-	-	-	-	-	-

226. Le montant du solde inutilisé en 2016-2017 s'explique principalement par : a) la baisse des frais de voyage due à la fréquence plus faible des consultations politiques; b) la réduction des dépenses afférentes aux services de communications et d'informatique due au coût plus bas que prévu d'un contrat de services de communications et d'entretien; c) la diminution du coût des services médicaux du fait de l'utilisation d'un service médical commun aux entités des Nations Unies; d) la diminution des coûts de fret en raison de la disponibilité du matériel des missions régionales des Nations Unies, en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil à raison : i) des dépenses de personnel liées à la mission précédente des Nations Unies au Burundi et ii) du taux de vacance effectif plus bas que le taux budgétisé pour le personnel recruté sur le plan national.

227. Les ressources demandées pour 2018 pour le Bureau de l'Envoyé spécial s'élèvent à 6 699 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Ce montant permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant au maintien de 31 postes, à la création proposée d'un poste et au déclassement d'un poste (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 8 SM, 1 G, 2 AN et 5 AL) (3 110 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (3 588 800 dollars), qui comprennent les services de consultants (120 300 dollars), les voyages (925 500 dollars), les installations et infrastructures (1 343 200 dollars), les transports terrestres (143 500 dollars), les communications (357 000 dollars), l'informatique (350 100 dollars), les services médicaux (102 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (247 200 dollars).

228. L'Envoyé spécial serait engagé en vertu d'un contrat-cadre et serait basé à Ouagadougou. Le Bureau propose de transférer un certain nombre de membres de son personnel afin que ses effectifs soient déployés là où ils peuvent contribuer le plus efficacement et le plus économiquement à la mise en œuvre du mandat.

229. Il est proposé de transférer à Ouagadougou le collaborateur le plus proche de l'Envoyé spécial, à savoir le poste d'assistant spécial (P-5) précédemment basé à New York, qui serait déclassé en P-4, afin de lui fournir un appui fonctionnel. Le Bureau propose également de créer un poste d'assistant administratif (Service mobile) dont le titulaire sera chargé de fournir un appui administratif à l'Envoyé spécial à Ouagadougou.

230. À New York, le Bureau propose de réduire ses effectifs au Siège et de renforcer sa présence au Burundi en transférant deux postes (1 P-5 et 1 P-4) au Groupe d'appui au dialogue à Bujumbura. Pour que les activités de l'Envoyé spécial

bénéficient d'un appui adéquat au Siège, il est proposé de transférer, de Bujumbura à New York à la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques, un poste de spécialiste des questions politiques (P-3). Il est également proposé de transférer à la Division de l'Afrique I à New York le poste restant d'assistant de secrétariat [agent des services généraux (autres classes)].

231. À Bujumbura, le renforcement du Groupe d'appui au dialogue à la suite du transfert proposé de postes de New York permettrait de fournir un appui suffisant à l'équipe d'appui à la médiation. Le Bureau propose donc de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) et de transférer un poste d'analyste principal de l'information (P-5) au Bureau du Chef du Bureau à Bujumbura.

232. Il est proposé de transférer de Nairobi à Dar es-Salaam le personnel actuel du Groupe d'appui au dialogue (1 P-5 et 1 P-4), qui constituera une équipe de liaison pour l'appui au dialogue chargée de fournir un soutien technique rapproché au facilitateur, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin William Mkapa, qui est basé à Dar es-Salaam.

233. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance plus élevé en 2018 pour le personnel recruté sur le plan international, la diminution des dépenses au titre des voyages et de l'achat de matériel, et la réduction des coûts liés aux installations résultant du projet de déménagement dans des locaux de plus petite taille.

#### **Ressources extrabudgétaires**

234. En 2017, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2018.